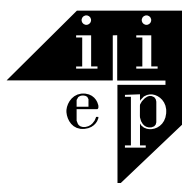


INSTITUT INTERNATIONAL DE PLANIFICATION DE L'ÉDUCATION
(IIPE)

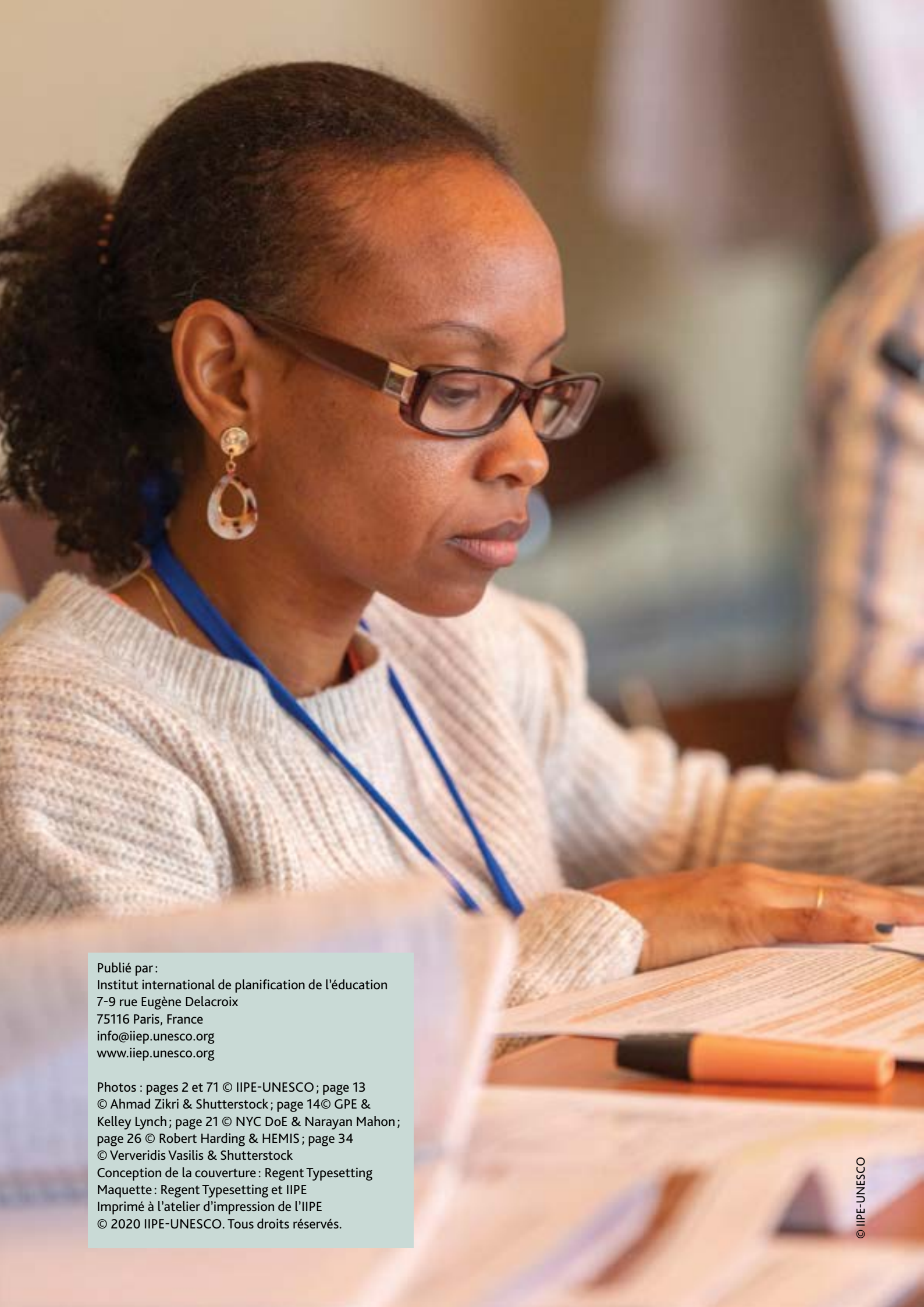
RAPPORT FINANCIER ET ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS 2019



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Institut international de
planification de l'éducation



Publié par :
Institut international de planification de l'éducation
7-9 rue Eugène Delacroix
75116 Paris, France
info@iiep.unesco.org
www.iiep.unesco.org

Photos : pages 2 et 71 © IIEP-UNESCO ; page 13
© Ahmad Zikri & Shutterstock ; page 14 © GPE &
Kelley Lynch ; page 21 © NYC DoE & Narayan Mahon ;
page 26 © Robert Harding & HEMIS ; page 34
© Ververidis Vasilis & Shutterstock
Conception de la couverture : Regent Typesetting
Maquette : Regent Typesetting et IIEP
Imprimé à l'atelier d'impression de l'IIEP
© 2020 IIEP-UNESCO. Tous droits réservés.

SOMMAIRE

Introduction	4
Panorama des états financiers	5
Points saillants de la stratégie, des objectifs et de la mise en œuvre des programmes	7
Points saillants des états financiers	13
Opinion du Commissaire aux comptes externe	21
Approbation des états financiers	25
États financiers vérifiés 2019	27
I. État de la situation financière	28
II. État de la performance financière	29
III. État des variations de l'actif net	30
IV. État des flux de trésorerie	31
V. État de la comparaison entre les montants inscrits au budget et les montants réels	32
VI. Note aux états financiers	35
Note 1 : Périmètre comptable et pouvoirs statutaires	35
Note 2 : Principales conventions comptables	35
Note 3 : Estimations, hypothèses et jugements comptables significatifs	43
Note 4 : Normes comptables publiées	44
Note 5 : Trésorerie	45
Note 6 : Placements	45
Note 7 : Stocks	45
Note 8 : Créances (opérations sans contrepartie directe)	46
Note 9 : Créances à recevoir (opération avec contrepartie directe)	46
Note 10 : Paiements anticipés	47
Note 11 : Autres créances	47
Note 12 : Créance de (payable à) l'UNESCO	47
Note 13 : Immobilisations corporelles	48
Note 14 : Immobilisations incorporelles	49
Note 15 : Comptes à payer (opérations de change) et comptes de régularisation	49
Note 16 : Prestations dues au personnel	50
Note 17 : Conditions relatives aux contributions volontaires - Contrats extrabudgétaires	53
Note 18 : Paiements anticipés	54
Note 19 : Autres passifs courants	54
Note 20 : Actif net	55
Note 21 : Produits	57
Note 22 : Charges	58
Note 23 : Droits contractuels	60
Note 24 : Budget	60
Note 25 : Gestion des risques financiers	63
Note 26 : Gestion du capital	64
Note 27 : Informations relatives aux parties liées	65
Note 28 : Information sectorielle	66
Note 29 : Événements postérieurs à la date du rapport	70

INTRODUCTION

L'Institut international de planification de l'éducation (IPE ou « l'Institut ») fait partie intégrante de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). L'UNESCO est considérée comme l'organe de contrôle de l'IPE. Ces états financiers sont inclus dans les états financiers consolidés de l'UNESCO.

L'IPE a été créé en 1963, dans le cadre de l'UNESCO, afin de promouvoir l'enseignement et la recherche sur la planification de l'éducation en relation avec le développement économique et social.

L'IPE est l'un des sept instituts de catégorie 1 de l'UNESCO, relevant du secteur de l'éducation.

Les Statuts de l'IPE ont été approuvés et adoptés à la 12^e session de la Conférence générale de l'UNESCO, tenue en 1962, par la résolution 1.213. Le Directeur général, conformément aux décisions de la Conférence générale, a autorisé l'IPE à fonctionner sur un Compte spécial. L'Institut jouit d'une autonomie fonctionnelle en matière d'administration, de finances et de ressources humaines.

La Vérificatrice générale du Canada a été nommée Commissaire aux comptes de l'UNESCO et de ses instituts par la Conférence générale, à sa 39^e session, pour les exercices financiers 2018-2023, par sa résolution 39 C/12.

Le Commissaire aux comptes a exprimé une opinion sans réserve (favorable) sur les états financiers. Les états financiers de l'Institut, qui font partie intégrante des états financiers consolidés de l'UNESCO, ainsi que tout rapport du Commissaire aux comptes de l'UNESCO sur l'Institut, sont soumis au Conseil pour approbation.

Des rapports plus détaillés sur les activités du programme de l'IPE se trouvent dans le *Rapport du directeur sur les activités menées par l'IPE en 2019 et plan opérationnel pour 2020* (GB/4 Partie 1), disponible en ligne à l'adresse http://www.iiep.unesco.org/sites/default/files/59_gb_4_part_i_fr.pdf

Le nouveau coronavirus (COVID-19) a déclenché ce qui est devenu une pandémie en mars 2020, pendant la préparation de ces états financiers. Bien que cela n'ait aucun impact sur les états financiers de l'IPE pour 2019, cette situation pourrait affecter l'Institut en 2020 quant à la mise en œuvre de ses programmes, ses activités génératrices de revenus et les contributions qu'il reçoit. L'Institut continue à suivre de près la situation et prendra des mesures d'atténuation si nécessaire.

PANORAMA DES ÉTATS FINANCIERS

Les comptes et les états financiers de l'IPE sont tenus et établis conformément aux Règlements financiers du Compte spécial de l'IPE tels qu'approuvés par le Conseil exécutif de l'UNESCO, et en accord avec les règles formulées par la Directrice de l'Institut, dont le Conseil d'administration est informé.

Les méthodes comptables sont conformes aux Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS).

Les états financiers ont été établis selon le principe de la comptabilité d'exercice et de la continuité de l'exploitation et sont conformes aux normes IPSAS. Lorsque les normes IPSAS sont muettes sur une norme spécifique, les normes internationales d'information financière (IFRS) appropriées sont appliquées.

Le siège de l'Institut est situé à Paris, et deux autres bureaux sont localisés à Dakar et à Buenos Aires. L'IPE renforce les capacités des États membres de l'UNESCO à planifier et à gérer leur système éducatif au service de la Stratégie à moyen terme de l'Organisation.

Les états financiers de l'IPE couvrent les secteurs d'activité suivants :

IPE Paris

Le programme régulier et les programmes extrabudgétaires répondent aux objectifs stratégiques et aux résultats escomptés décrits dans la Stratégie à moyen terme de l'IPE. Les opérations du programme sont exécutées aux niveaux national, régional, interrégional et mondial.

IPE Buenos Aires

Les opérations de programme sont similaires à celles du bureau de l'IPE à Paris. Le Bureau répond principalement, mais pas exclusivement, aux demandes des États membres de la région Amérique latine.

IPE Pôle de Dakar

Le Pôle de Dakar est une plateforme d'expertise pour l'analyse du secteur de l'éducation et le suivi des objectifs éducatifs mondiaux en Afrique, depuis novembre 2001. À l'origine, il était hébergé par le Bureau régional de l'UNESCO pour l'éducation en Afrique (UNESCO-BREDA). En octobre 2013, le Pôle de Dakar a officiellement été rattaché à l'IPE, intégration qui a bénéficié du soutien de l'AFD (Agence française de développement).

Les états financiers comprennent :

Un état de la situation financière (page 28)

Il fournit des informations sur l'actif net à la date de clôture de l'exercice, qui correspond à la différence entre le total de l'actif et du passif de l'IPE. Il renseigne sur le niveau des ressources disponibles pour soutenir les opérations futures et le passif non capitalisé.

Un état de la performance financière (page 29)

Cet indicateur mesure l'excédent ou le déficit net de l'exercice – la différence entre les revenus et les dépenses. Il fournit des informations sur le coût de l'exécution des programmes de l'Institut, ainsi que sur les recettes et les sources de revenus.

Un état des variations de l'actif net (page 30)

Il reflète les variations (augmentation comme diminution) de l'actif net entre le début et la fin de la période de référence découlant du montant total de l'excédent ou du déficit de la période, et/ou de l'ajustement, comptabilisés directement comme variations de l'actif net.

Un tableau des flux de trésorerie (page 31)

Ce document fournit des informations sur la manière dont l'Institut a levé et utilisé les fonds durant cette période. Il mesure la différence entre les entrées et les sorties de fonds réelles.

Une comparaison entre les montants inscrits au budget et les montants réels (page 32-33)

Cette comparaison permet de savoir si les ressources ont été utilisées conformément au budget approuvé, et montre les différences entre les dépenses réelles et les crédits budgétaires approuvés.

Notes sur les états financiers (page 35-70)

Ces notes aident à comprendre les états financiers. Elles comprennent un résumé des principales conventions comptables et d'autres informations explicatives. Elles fournissent des informations supplémentaires sur les états financiers, comme exigé par les normes IPSAS.

POINTS SAILLANTS DE LA STRATÉGIE, DES OBJECTIFS ET DE LA MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES

La Stratégie à moyen terme (SMT) de l'IPE présente sa vision et ses priorités stratégiques pour 2018-2021 afin de soutenir la mission de l'Institut : **renforcer la capacité des États membres de l'UNESCO à planifier et gérer leur système éducatif.**

Cette mission a, en effet, toujours été celle de l'IPE. Dans le cadre de cette 10^e SMT pour la période 2018–2021, l'IPE continue à aider les États membres de l'UNESCO à atteindre leurs objectifs éducatifs dans le contexte des Objectifs de développement durable (ODD) et du nouvel agenda Éducation 2030. Par sa position particulière au sein de l'UNESCO, et plus généralement du système des Nations Unies, l'IPE est le seul organisme spécialisé dans les questions de planification et de gestion de l'éducation. À ce titre, il offre aux pays les connaissances et l'expertise requises pour élaborer des solutions aux problèmes propres à leurs contextes. L'Institut joue également un rôle normatif dans son domaine, aidant à identifier et à propager les bonnes pratiques et les normes en vigueur.

La précédente SMT (pour 2014–2017) avait été élaborée en pleine période de débats et de consultations sur les futurs ODD. Le lecteur averti notera la continuité des priorités thématiques (PT) entre la 9^e et la 10^e SMT. Il était évident dès 2013 que ces questions – inégalités sociales, résultats d'apprentissage, gouvernance et responsabilité, résilience des systèmes éducatifs – resteraient des défis à l'ère post-EPT (Éducation pour tous). Elles sont reformulées dans la nouvelle Stratégie et complétées par une cinquième PT sur le financement de l'éducation, afin de tenir compte de la plus grande complexité des situations financières ainsi que de la nécessité – et de la capacité – de mieux évaluer et piloter les investissements réalisés dans l'éducation.

S'appuyant sur les résultats de la stratégie précédente, la 10^e SMT poursuit ce qui est considéré comme le cœur de son travail, tout en apportant des réponses aux nouveaux défis émergents.

L'Institut a fait des progrès considérables en termes de mesure de ses résultats. Après quatre ans d'expérience, le nouveau Cadre de résultats comprend une batterie plus large d'indicateurs à suivre. Avec un suivi et une évaluation plus ambitieux, ce nouveau Cadre est une preuve supplémentaire de la volonté de l'IPE d'assumer la responsabilité de ses résultats.

La 10^e SMT comporte également cinq PT transversales qui recourent deux objectifs stratégiques (OS).

Cinq priorités thématiques

- PT1** Réduire les disparités au sein de l'éducation, en particulier les inégalités de genre
- PT2** Améliorer les résultats cognitifs et non cognitifs de l'éducation
- PT3** Renforcer la résilience des systèmes éducatifs par une planification adaptée aux situations de crise
- PT4** Améliorer la gouvernance, la transparence et la responsabilité
- PT5** Assurer un financement équitable et durable de l'éducation

Deux objectifs stratégiques :

- OS1** Les États membres planifient efficacement le développement du secteur éducatif et évaluent les performances du système
- OS2** Des connaissances appliquées en matière de planification et de gestion de l'éducation sont mises à la disposition des planificateurs de l'éducation et des parties prenantes

Le programme de l'IIPÉ comporte des activités de coopération technique, de formation, de production de connaissances, de vulgarisation et de sensibilisation, qui créent des interactions fécondes entre ses Objectifs stratégiques 1 et 2. En étudiant la mise en œuvre des politiques, en testant des théories du changement et en tirant des enseignements pour améliorer la conception et la mise en œuvre des politiques, l'Objectif stratégique 2 enrichit la base de données factuelles sur laquelle s'appuient la formation et la fonction de conseil politique visées par l'Objectif stratégique 1.

En tant qu'institut à vocation mondiale, l'IIPÉ doit viser l'équilibre géographique dans ses engagements. L'Afrique reste une priorité générale de l'UNESCO ; l'Institut poursuivra ses deux Objectifs stratégiques au service de cette région. Les cinq PT concerneront diverses régions à des moments différents. Traditionnellement, le travail de l'IIPÉ en Europe centrale et orientale est axé sur la gouvernance, la transparence et la responsabilité. Dans la 10^e SMT, la PT3 amènera l'IIPÉ à s'investir davantage au Moyen-Orient. Le but est d'élaborer un portefeuille proactif en trouvant le juste équilibre entre priorités géographiques et thématiques, et en suivant une approche plus tournée vers la demande.

Eu égard à de telles ambitions, l'IIPÉ a élaboré une nouvelle matrice de risques, avec deux objectifs en tête : (1) partager avec les parties prenantes et les partenaires un certain degré d'acceptation des risques liés à ces projets, eu égard aux contextes d'intervention les plus difficiles ; (2) identifier et atténuer systématiquement les divers risques associés à ces activités.

POINTS SAILLANTS DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME

Depuis plus de cinquante ans, l'Institut poursuit sa mission, qui consiste à aider les États membres de l'UNESCO à planifier et à gérer efficacement leur système éducatif. En 2018, cette mission a pris une ampleur et une profondeur nouvelles, avec le lancement de sa 10^e SMT, qui s'appuie sur la stratégie de l'UNESCO et le programme Éducation 2030.

Les cinq PT ci-dessus sous-tendent l'ensemble des travaux de l'IIPÉ : s'attaquer aux inégalités sociales, améliorer les résultats de l'apprentissage, renforcer la résilience des systèmes éducatifs, améliorer la gouvernance, la transparence et la responsabilité, et assurer un financement équitable et durable de l'éducation. Il s'agit également de mettre davantage l'accent sur la formation professionnelle et l'éducation de la petite enfance, qui sont considérées comme des questions transversales au sein de ces différentes priorités.

APERÇU DU PORTEFEUILLE DE FORMATION - 2019

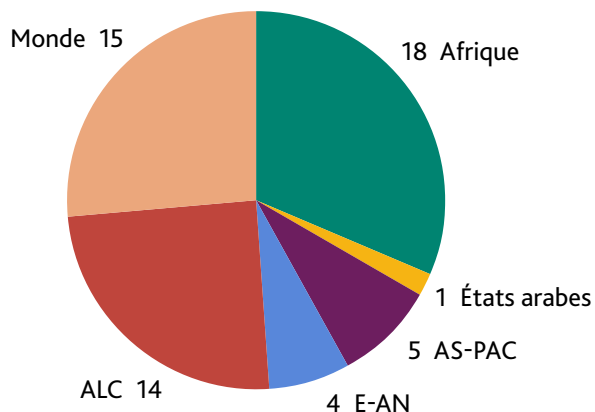
3 167 724 \$

Total des dépenses prévues pour 2019, y compris les frais de personnel¹

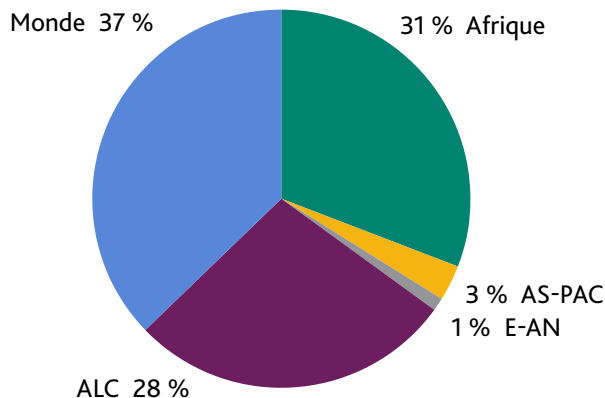
48 projets²

66 pays

Nombre de projets par région

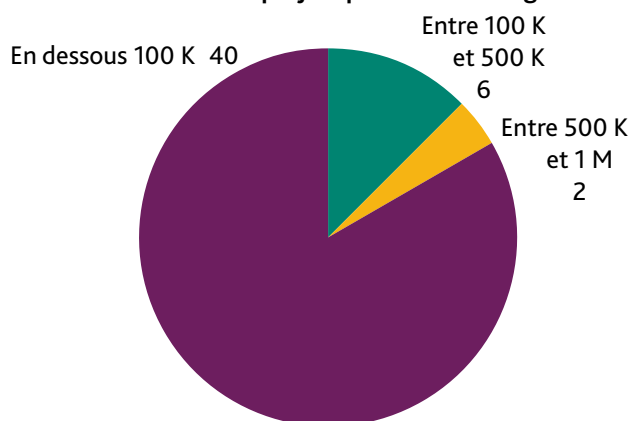


Répartition des dépenses par région

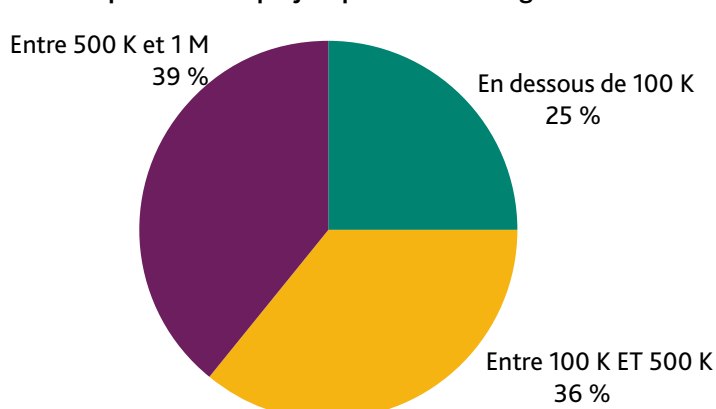


AS-PAC : Asie et Pacifique ; E-AN : Europe et Amérique du Nord ; ALC : Amérique latine et Caraïbes

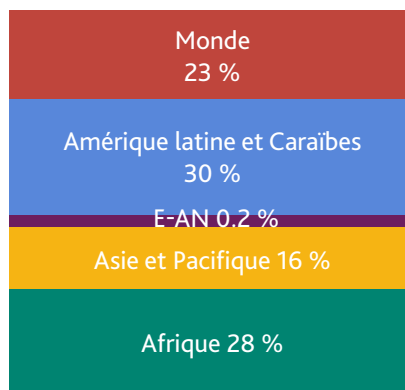
Nombre de projets par tranche budgétaire



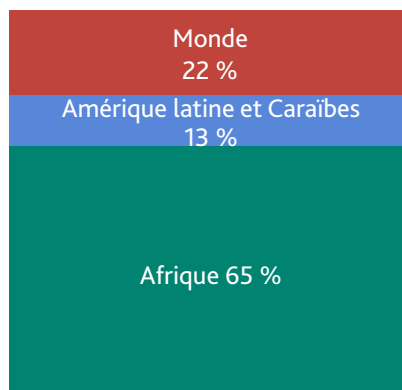
Répartition des projets par tranche budgétaire



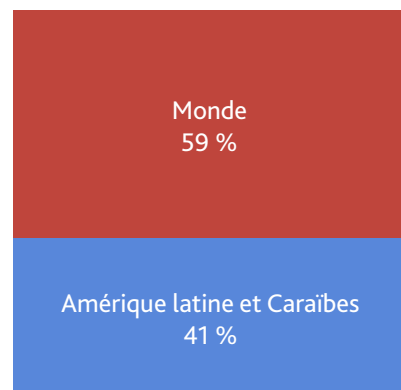
Répartition des projets par tranche budgétaire et par région



En dessous 100 K



Entre 100 K et 500 K



Entre 500 K et 1 M

1 Le chiffre total indiqué dans le rapport sur le programme ne correspond pas exactement au total de la formation indiqué dans le rapport sur les finances et le budget en raison de différences de méthodologie.

2 Y compris les projets sans budget alloué mais avec des dépenses de temps de personnel.

APERÇU DU PORTEFEUILLE DE LA COOPÉRATION TECHNIQUE - 2019

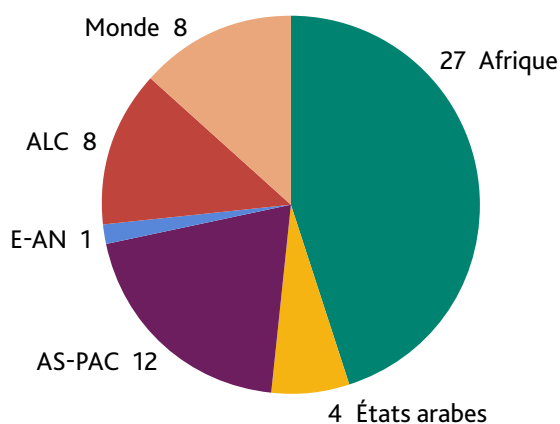
7 897 836 \$

Total des dépenses prévues pour 2019, y compris les frais de personnel³

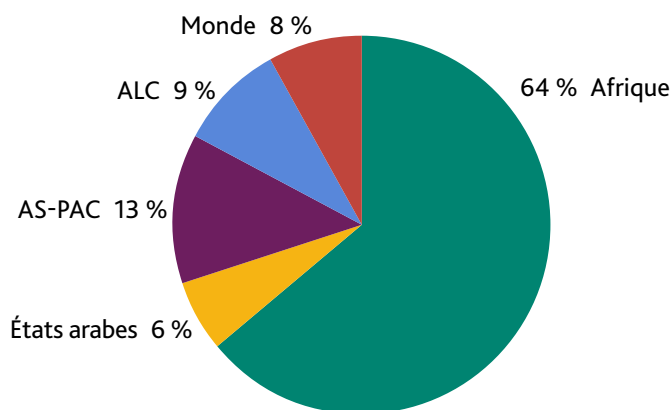
52 projets⁴

38 pays

Nombre de projets par région

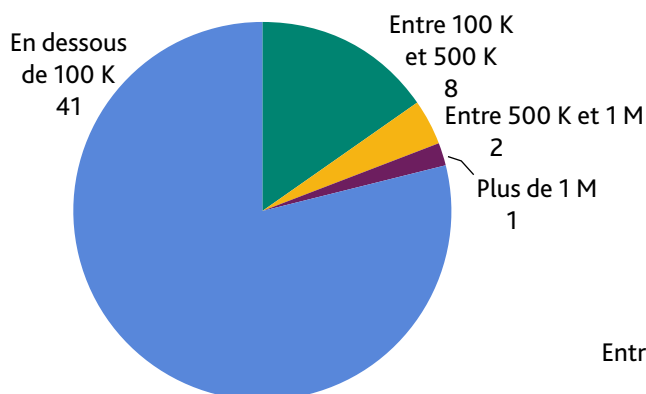


Répartition des dépenses par région

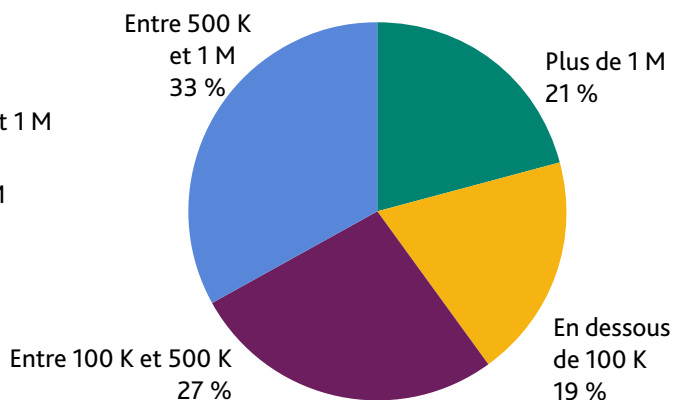


AS-PAC : Asie et Pacifique ; E-AN : Europe et Amérique du Nord ; ALC : Amérique latine et Caraïbes

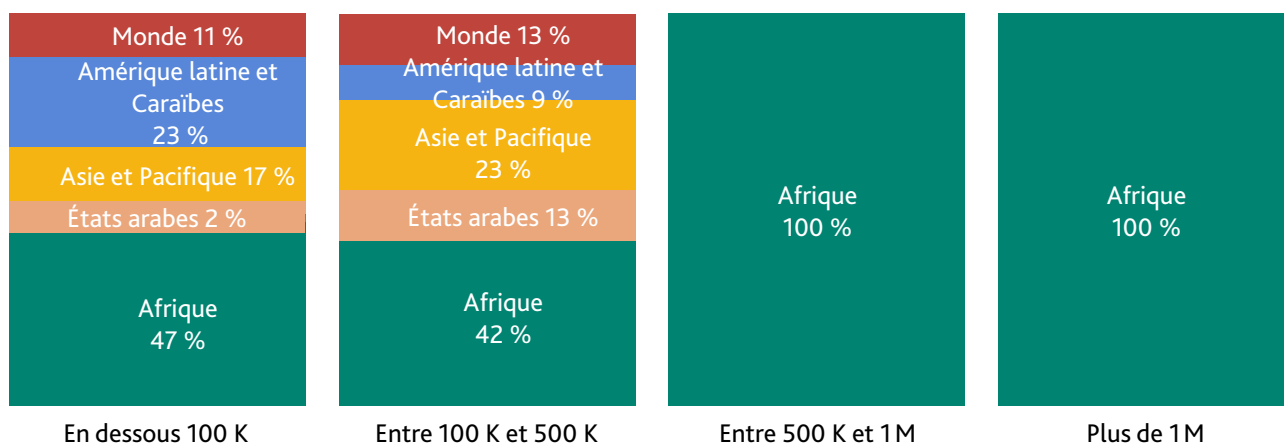
Nombre de projets par tranche de dépenses



Nombre de projets par tranche de dépenses



Répartition des projets par tranches budgétaires et par région



³ Le chiffre total indiqué ici dans le rapport sur le programme ne correspond pas exactement au total de la coopération technique indiqué dans le rapport sur les finances et le budget en raison de différences de méthodologie.

⁴ Y compris les projets sans budget alloué mais avec des dépenses de temps de personnel.

APERÇU DU PORTEFEUILLE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT - 2019

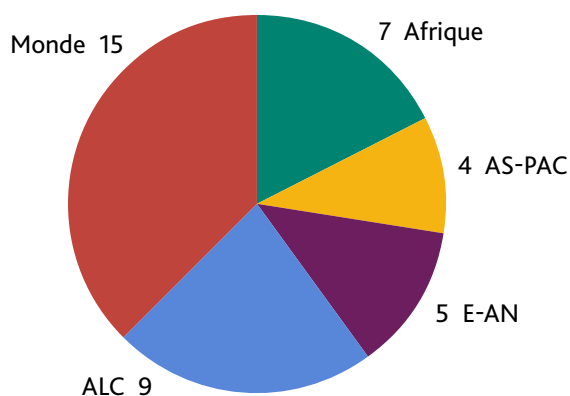
2 280 983 \$

Budget total prévu pour 2019, y compris les frais de personnel⁵

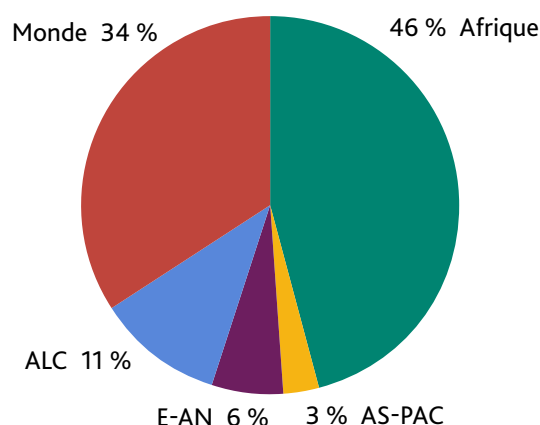
22 projets⁶

58 pays

Nombre de projets par région

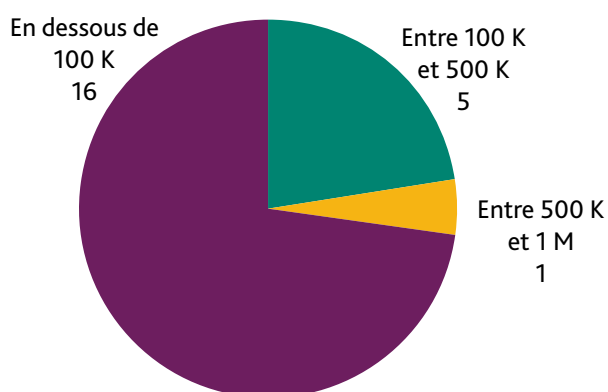


Répartition des dépenses par région

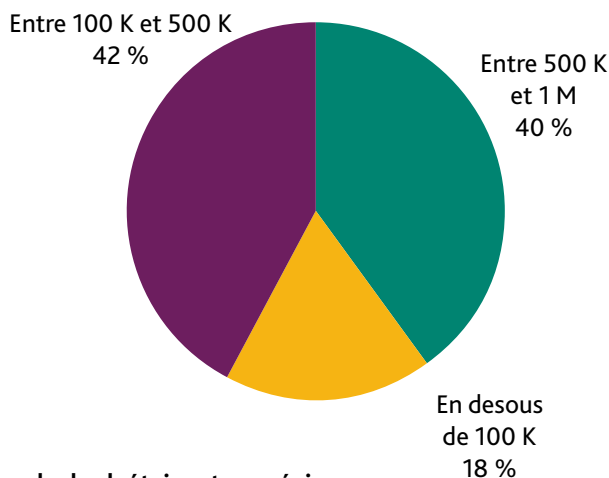


AS-PAC : Asie et Pacifique ; E-AN : Europe et Amérique du Nord ; ALC : Amérique latine et Caraïbes

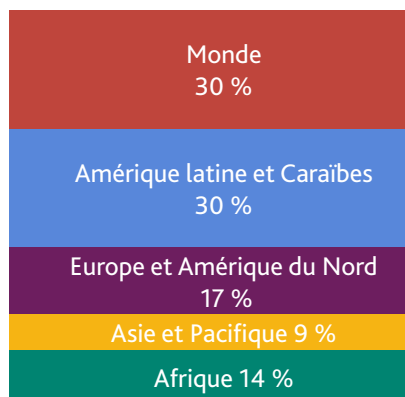
Nombre de projets par tranche de dépenses



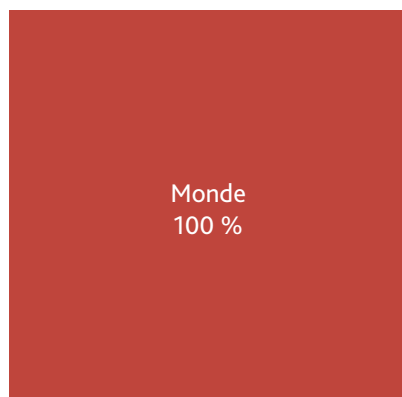
Nombre de projets par tranche de dépenses



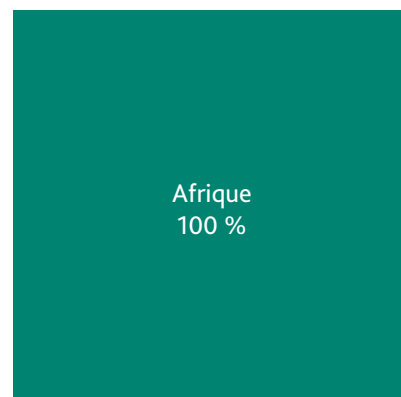
Répartition des projets par tranche budgétaire et par région



En dessous de 100 K



Entre 100 K et 500 K

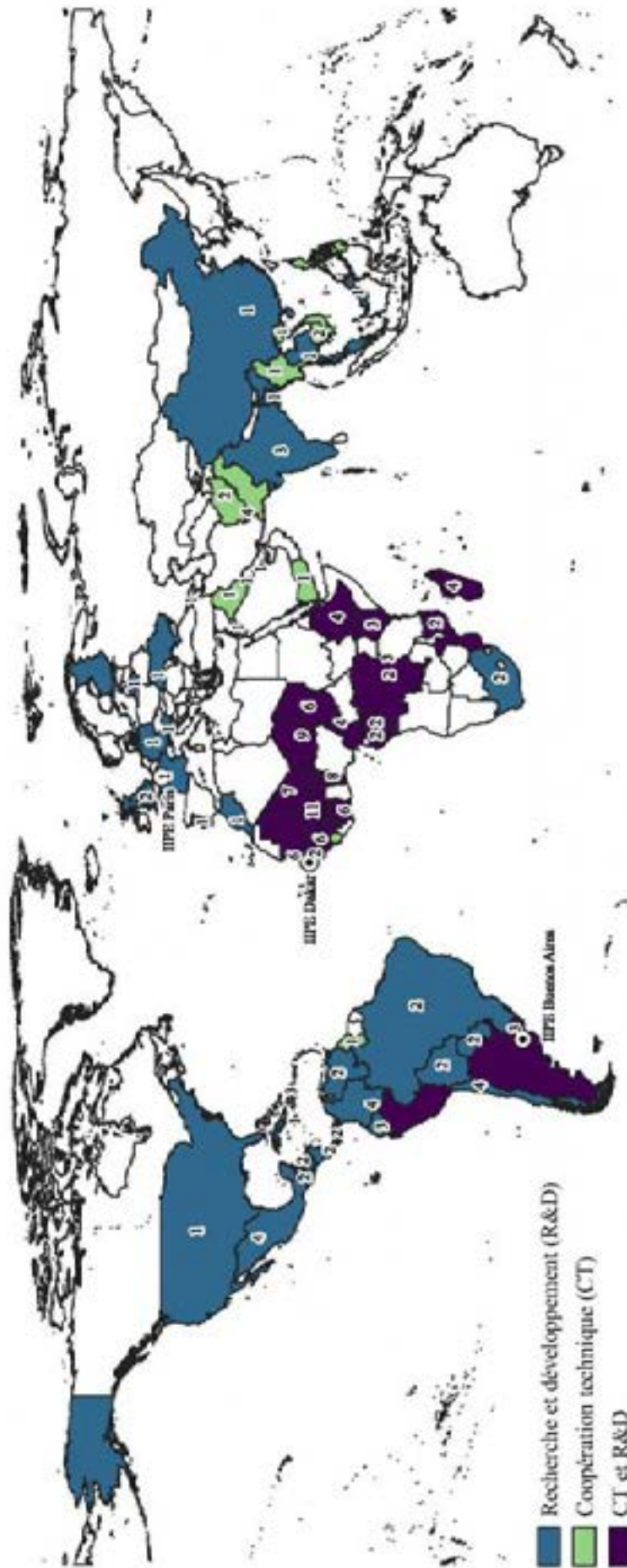


Entre 500 K et 1 M

⁵ Le chiffre total indiqué ici dans le rapport sur le programme ne correspond pas exactement au total de la recherche et du développement indiqué dans le rapport sur les finances et le budget en raison de différences de méthodologie.

⁶ Y compris les projets sans budget alloué mais avec des dépenses de temps de personnel.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES PROJETS DE COOPÉRATION TECHNIQUE ET DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, 2019



Calculs effectués sur la base des données de Planview (base de données du projet de l'IIPÉ) extraites le 11 novembre 2019.

POINTS SAILLANTS DES ÉTATS FINANCIERS



© Ahmad Zikri & Shutterstock

GÉNÉRAL

L'IIPE continue de dépendre de contributions volontaires non affectées pour atteindre les objectifs de son programme. En 2019, les principaux donateurs non affectés, la Suisse (3,97 millions de dollars), la Norvège (2,85 millions de dollars) et la Suède (2,08 millions de dollars) ont continué à soutenir l'IIPE. En outre, en 2019, l'IIPE a reçu de la France 1,59 million de dollars de financement non planifié et à des fins non spécifiques pour l'Initiative « Priorité à l'égalité » (GCI, pour *Gender at the Centre Initiative*), qui vise à faire progresser l'égalité des sexes dans et par l'éducation.

D'autres institutions et donateurs comme l'Union européenne (UE), l'Agence française de développement (AFD), le ministère du Développement international du gouvernement britannique (DFID), la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) et l'UNICEF ont continué à apporter leur soutien par le biais de projets spécifiques. En 2019, l'IIPE a signé de nouveaux accords avec le Partenariat mondial pour l'éducation (GPE) pour des subventions de développement du plan du secteur de l'éducation et avec l'organisation philanthropique Dubai Cares.

Le Pôle de Dakar de l'IIPE est principalement financé par l'AFD et est hébergé par le bureau de l'UNESCO à Dakar. En outre, il perçoit des fonds d'autres donateurs. À la fin de 2019, l'AFD a signé un nouvel accord de subvention de financement de base pour quatre ans (2020-2023) pour un montant de 10 millions d'euros.

L'IIPE de Buenos Aires continue d'accroître son activité dans la région Amérique latine. En 2019, le bureau a reçu des fonds des gouvernements de l'Argentine, de l'Uruguay et du Panama (MEDUCA), de l'Instituto Nacional de Formación y Capacitación del Magisterio (INAFOCAM), de l'Instituto Nacional de Empleo y Formación Profesional (INEFOP), de la Fundación Santa Maria (SM) et de la Fundación Zamora Teran, entre autres.

L'année s'est terminée avec un excédent. L'IIPE continue de rechercher activement de nouveaux accords et de nouveaux donateurs pour renforcer la capacité des pays à planifier et à gérer leur système éducatif conformément à son nouveau 10^e SMT (2018-2021).



ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE¹

Actifs

À la fin de 2019, le total des actifs de l'IPE s'élevait à 26,4 millions de \$US, soit une augmentation de 3,2 millions de \$US (13,6 %) par rapport à l'année précédente.

L'augmentation de 8,8 millions de \$US des actifs courants s'explique principalement par le reclassement des placements (un dépôt à terme arrivé à échéance en 2020), 5,58 millions de \$US d'actifs non courants, l'augmentation du montant dû par le siège de l'UNESCO (1,15 million de \$US) et l'augmentation de trésorerie de 1,07 million de \$US (10 %).

Les créances (opérations hors change) ont augmenté de 0,91 million de \$US (204 %), principalement en raison du versement en attente de l'UE pour le projet en Haïti.

Les actifs non courants ont diminué de 81,8 % (5,62 millions de \$US), principalement en raison du reclassement des dépôts à terme en actifs courants. Les immobilisations corporelles ont augmenté en raison de la capitalisation des travaux d'installation d'une plateforme élévatrice pour personnes à mobilité réduite (PMR) à côté de l'auditorium, de la climatisation (0,05 million de \$US; améliorations locatives), des acquisitions de logiciels (0,06 million de \$US; immobilisations incorporelles), des systèmes de gestion de la relation client (CRM) et de gestion du portefeuille de projets (MyProjects3.0).

Passifs

Le total des passifs de 10,56 millions de \$US à la fin de 2019 montre une augmentation de 1,86 millions de \$US (21,4 %) par rapport à l'année précédente.

L'augmentation de 1,79 millions de \$US (23,4 %) des passifs courants est essentiellement due à l'augmentation des comptes à payer et des charges à payer (0,2 million de \$US, dont 0,15 million de \$US d'engagements de voyage), à l'augmentation des prestations dues au personnel (0,18 million de \$US), à la diminution des versements anticipés (0,36 million de \$US) et à l'augmentation des « conditions sur les contributions volontaires » pour un montant de 1,89 million de \$US. En 2019, l'IPE a inversé les conditions pour un montant de 4,89 millions de \$US; les nouvelles conditions s'élèvent à 6,78 millions de \$US.

Les autres passifs courants et les prestations dues au personnel ont augmenté de 0,076 million de \$US (7,1 %).

Actif net

La position d'actif net a augmenté de 1,29 million de \$US (8,9 %), passant de 14,5 millions de \$US au 31 décembre 2018 à 15,8 millions de \$US au 31 décembre 2019.

Cet écart est principalement dû à l'excédent de l'année (1,262 million de \$US).

Un montant net de 0,35 million de \$US a été transféré au compte de la réserve de stabilisation, atteignant un montant total de 10,02 millions de \$US à la fin de 2019.

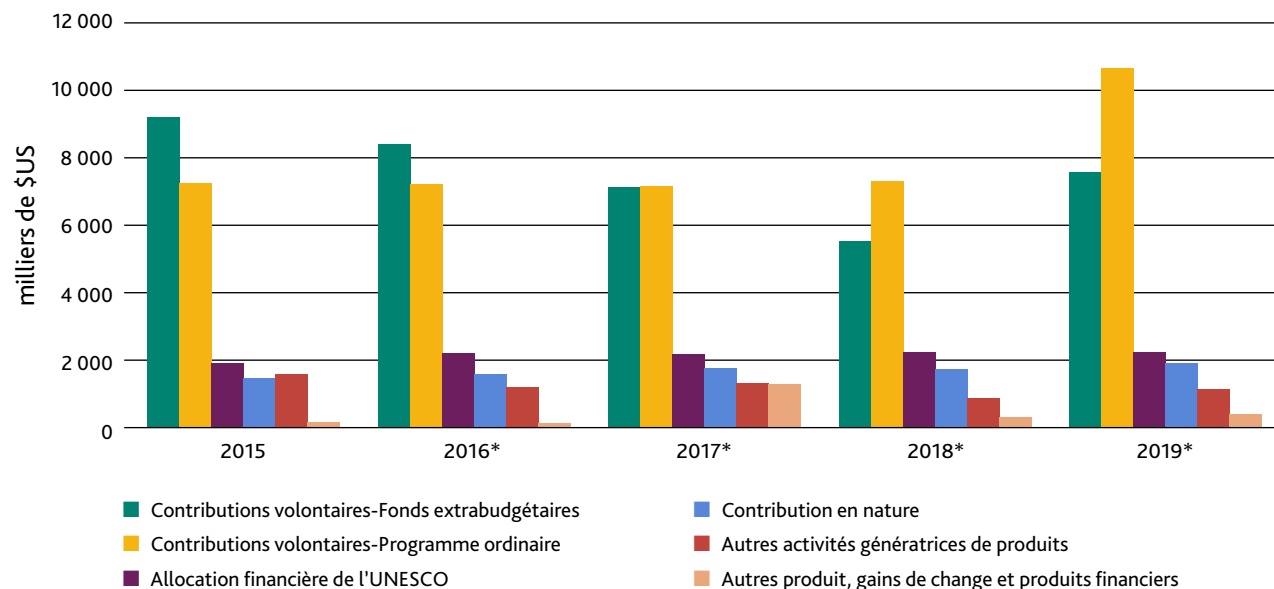
1. Dans le présent rapport, l'ensemble des montants sont exprimés en dollars des états-Unis (\$US).

ÉTAT DE LA PERFORMANCE FINANCIÈRE

Produits

Le total des produits de 23,56 millions de \$US ont augmenté (de 33 %) par rapport à l'année précédente.

Figure 1. Évolution des produits de l'IIPÉ sur cinq ans (en \$US)



*Accords assortis de conditions

L'allocation financière de l'UNESCO de 2,1 millions de \$US est conforme aux années précédentes.

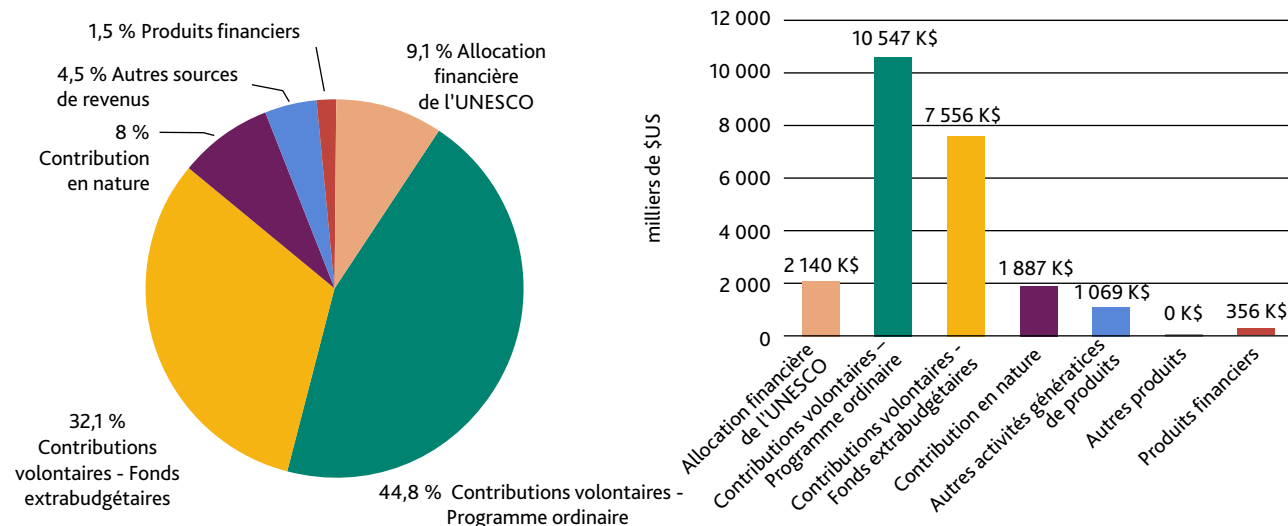
Les contributions volontaires au programme ordinaire ont augmenté, principalement en raison de la nouvelle contribution de la France (1,53 millions de \$US) et de l'augmentation des contributions de la Suisse et de la Norvège (0,97 million de \$US et 0,9 million de \$US respectivement), y compris l'effet du taux de change. La contribution de la Suède est restée au même niveau que les années précédentes.

L'augmentation de 2,12 millions de \$US (39 %) des « Contributions volontaires - Fonds extrabudgétaires » est principalement due à l'augmentation des contributions des autres donateurs (1,57 millions de \$US, soit 120,5 %) et à l'augmentation des montants provenant des gouvernements (0,81 million de \$US, soit 31,7 %), malgré une diminution des montants reçus des agences des Nations Unies (0,26 million de \$US, soit 16,3 %). Les « Contributions volontaires - Fonds extrabudgétaires » comprennent la reconnaissance des contributions dans des conditions nécessitant l'approbation du donateur à la fin de chaque phase de mise en œuvre (principalement pour les projets financés par l'UE et l'AFD).

Les contributions en nature concernent la valeur locative des locaux des trois bureaux, dont les valeurs ont été actualisées en 2019 : elles ont augmenté de 10 % par rapport à l'année précédente et s'élèvent à 1,89 million de \$US.

Les autres produits des activités de production ont augmenté en 2019 de 26,4 % (0,22 million de \$US), principalement en raison de l'augmentation du nombre de participants aux activités de formation organisées par l'IIPÉ ; les produits financiers ont augmenté de 14,8 % (0,046 million de dollars des États-Unis).

Figure 2. Produits de l'IPE 2019 par source (en \$US)



Charges

Les charges totales de 22,3 millions de \$US ont augmenté de 0,19 million de \$US (0,86 %) par rapport à 2018.

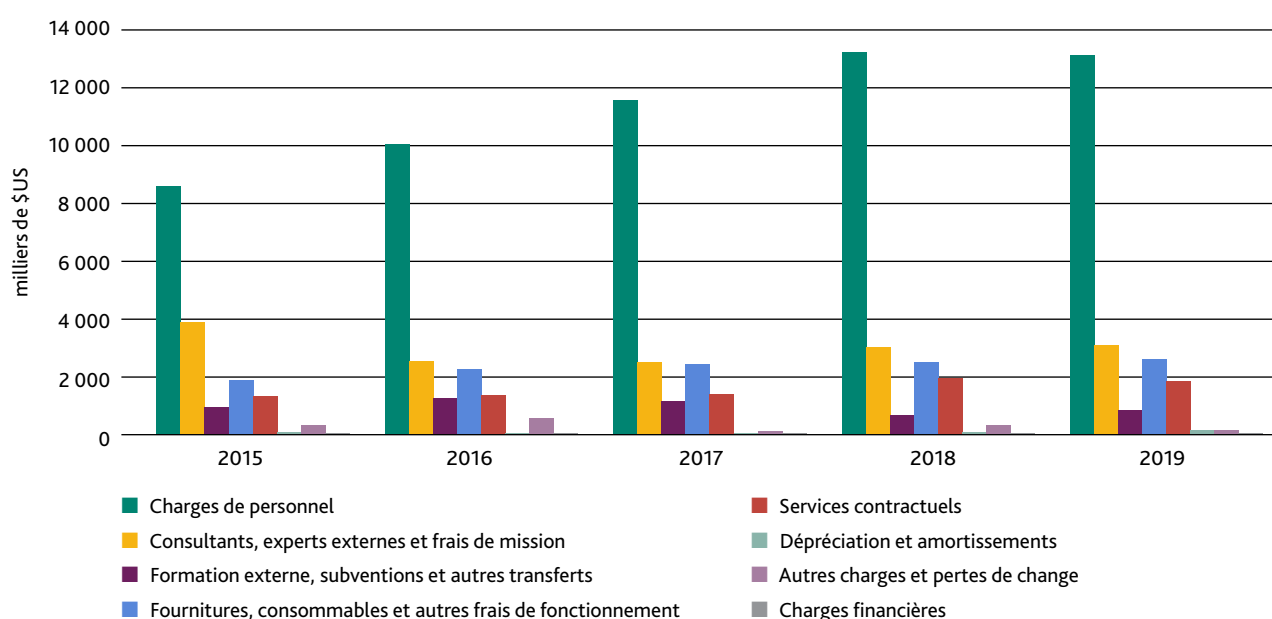
Les charges de personnel sont restées stables par rapport à l'année précédente. Les coûts des consultants, des experts externes et frais de mission ont légèrement augmenté de 1 % (0,02 million de \$US).

La formation externe, subventions et autres transferts ont augmenté de 27 % (0,19 million de \$US) en raison de l'augmentation du nombre de séminaires et de formations organisés en 2019.

Les coûts de fonctionnement ont augmenté de 6 % (0,155 million de \$US) en raison de l'actualisation de la valeur locative des locaux. Les services contractuels ont diminué de 4 % (0,083 million de \$US), et les dépréciation et amortissements ont augmenté de 58 % (0,08 million de \$US) en raison des nouvelles capitalisations (améliorations locatives et actifs incorporels).

Les pertes de change ont diminué de 64 % (0,181 million de \$US).

Figure 3. Évolution des charges de l'IPE sur cinq ans (en \$US)



Résultat pour l'année 2019

L'excédent de l'exercice 2019 était de 1,26 million de \$US, soit une augmentation de 5,70 millions de \$US par rapport au déficit de 4,43 millions de \$US en 2018.

Cette augmentation est due à plusieurs facteurs. De nombreux projets de l'IPE (principalement ceux financés par l'AFD et l'UE) continuent d'être financés par des accords prévoyant que les produits soient comptabilisés lorsque les obligations de déclaration sont réglées et approuvées. Un autre facteur est l'augmentation des contributions volontaires du programme ordinaire qui a renforcé les activités de base du programme de l'IPE.

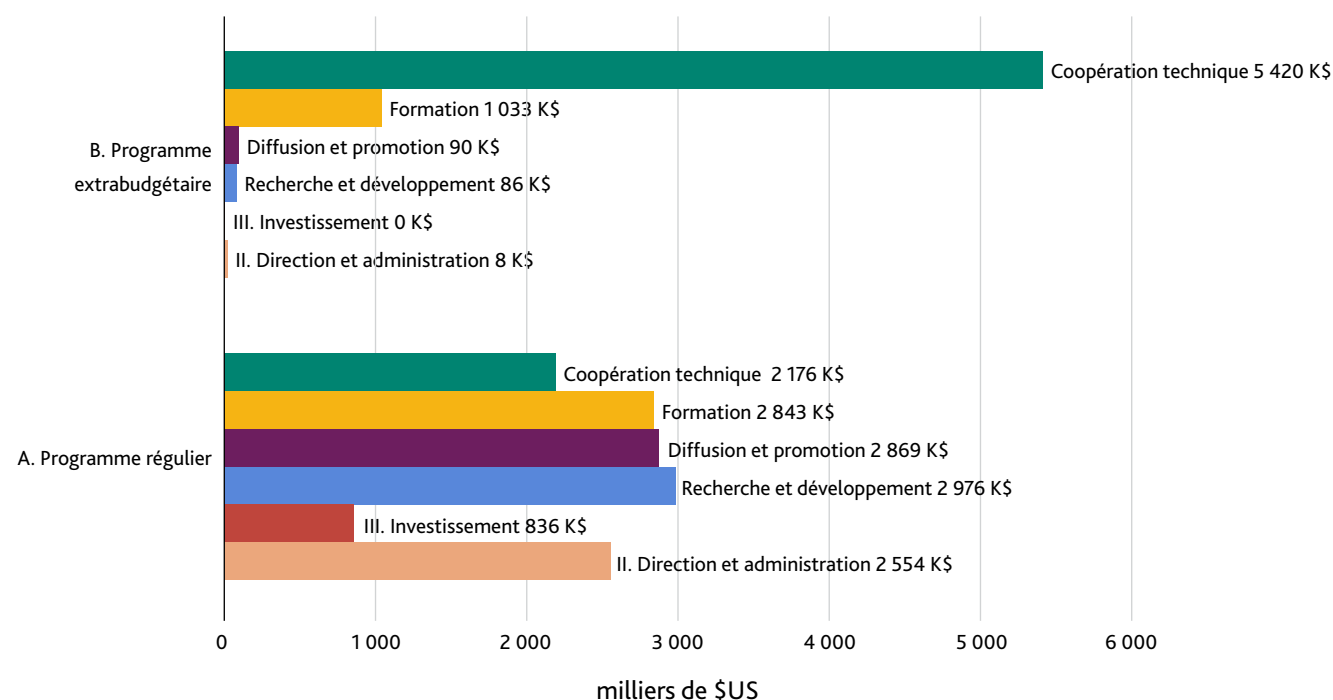
Droits contractuels

Les droits contractuels se sont élevés à 31 millions de \$US en 2019, soit une baisse de 1,9 million de \$US par rapport à 2018. Cette diminution est principalement due à la réduction des contributions provenant des accords du programme régulier non affectés pour 2018-2021 (Suède et Suisse), et à celle des nouvelles contributions reçues pour le projet Haïti et FPI (financé par le Service des instruments de politique étrangère de la Commission européenne) et pour deux projets financés par l'AFD : la Plateforme d'expertise en formation professionnelle (PEFOP) et le programme de renforcement des capacités pour la gestion de la qualité dans l'éducation de base. Cette diminution a été compensée par la nouvelle convention sans affectation spéciale signée avec l'AFD (2020-2023).

Exécution du budget

Les charges budgétaires pour 2019 se sont élevées à 20,9 millions de \$US. La *Figure 4* montre les charges relatives aux programmes.

Figure 4. Charges de l'IPE prévues au budget, par ligne budgétaire 2019 (en \$US)



PRODUITS DU COMPTE SPÉCIAL DE L'IIPE (NON VÉRIFIÉS)

(Exprimés en \$US)

	31 DÉCEMBRE 2019			2018	
	PARIS	IBA	PDK	TOTAL GÉNÉRAL 31/12/2019	TOTAL GÉNÉRAL 31/12/2018
Allocation financière de l'UNESCO	2 140 100	—	—	2 140 100	2 140 100
Allocation financière de l'UNESCO	2 140 100	—	—	2 140 100	2 140 100
Contributions volontaires (Programme ordinaire)					
Gouvernements					
France	1 137 660	—	455 064	1 592 724	—
Norvège	2 853 725	—	—	2 853 725	2 001 859
Suède	2 076 037	—	—	2 076 037	2 200 072
Suisse	4 024 145	—	—	4 024 145	3 019 324
Total des contributions volontaires (Programme ordinaire)	10 091 567	—	455 064	10 546 631	7 221 255
Contributions volontaires (Fonds extrabudgétaires)					
Gouvernements					
Argentine	—	197 573	—	197 573	282 719
France (AFD)	6 311	—	4 970 992	4 977 303	830 786
France (AFD pour le Burkina Faso)	—	—	—	—	405 205
France (IIEP - entretien des bâtiments)	—	—	—	—	115 998
France (Autres projets)	—	—	—	—	19 574
Allemagne	26 723	—	—	26 723	213 328
Guatemala	—	—	—	—	—
Guinée	—	—	—	—	226 469
Mali	—	—	21 151	21 151	24 921
Mexique	—	—	—	—	107 370
Niger	—	—	26 182	26 182	—
Norvège (NORAD)	57 065	—	—	57 065	—
Panama (MEDUCA)	—	44 250	—	44 250	—
Suède (Agence suédoise de développement international - SIDA)	—	—	—	—	168 948
Uruguay	—	65 000	—	65 000	89 960
Total des contributions gouvernementales	90 099	306 823	5 018 325	5 415 247	2 485 278
Agences de l'ONU					
UNICEF	940 861	222 540	126 645	1 290 046	1 188 944
UNESCO	45 000	—	—	45 000	186 131
OIT	—	—	—	—	—
PNUD	—	—	—	—	46 798
BANQUE MONDIALE	7 597	—	—	7 597	—
Total des contributions des organismes des Nations unies	993 458	222 540	126 645	1 342 643	1 421 873

À suivre

(suite Produits du compte spécial de l'IIPÉ (non vérifiés))

	31 DECEMBER 2019			GRAND TOTAL 31/12/2019	2018 GRAND TOTAL 31/12/2018
	PARIS	IBA	PDK		
Autres donateurs					
Agence Universitaire de la Francophonie (AUF)	—	—	—	—	9 112
Agua y Saneamientos Argentinos S.A. (AYSA)	—	—	—	—	23 959
CECC-Coordinación Educativa y Cultural Centroamericana	—	—	—	—	49 980
Ministère de Développement international du Royaume-Uni (DFID)	53 236	—	—	53 236	159 708
Dubāi Cares	129 606	—	—	129 606	—
Education Development Trust	—	—	—	—	38 534
ETIS (Equipo de trabajo e investigación social)	—	—	—	—	2 382
Union européenne (UE)	406 086	—	—	406 086	942 697
Fundación ARCOR	—	7 557	—	7 557	5 587
Fundación Santa Maria	—	35 000	—	35 000	—
Fundación Zamora Teran	—	25 000	—	25 000	—
Foundation to Promote Open Society	80 000	—	—	80 000	—
GPE (Banque mondiale)	647 355	—	—	647 355	546 427
Instituto nacional de formación y capacitación del magisterio (INAFOCAM)	—	48 700	—	48 700	—
Instituto Nacional de Empleo y Form. Prof. (INEFOP)	—	53 052	—	53 052	—
UFAR (Arménie)	9 045	—	—	9 045	—
Total des autres donateurs	1 325 328	169 309	—	1 494 637	1 778 386
Total vol. contributions, (Fonds extrabudgétaires)	2 408 885	698 672	5 144 970	8 252 527	5 685 537
Total des contributions volontaires	14 640 552	698 672	5 600 034	20 939 258	15 046 892
Autres contributions volontaires en nature	1 714 645	127 500	45 253	1 887 398	1 714 314
Contributions en nature	1 714 645	127 500	45 253	1 887 398	1 714 314
Produits d'abonnements (bourses de recherche)	334 730	—	—	334 730	578 835
Produits d'abonnements (autres)	90 448	51 115	182 787	324 350	376 510
Frais de personnels recouvrés et remboursement d'autres services	159 512	—	14 000	173 512	157 158
Vente de publications et remboursement de l'atelier d'impression	194	—	—	194	54
Compte de service du personnel	8 068	—	—	8 068	8 612
Dépenses de soutien financées par des fonds fiduciaires (UNES)	—	—	—	—	—
Autres activités génératrices de revenus	592 952	51 115	196 787	840 854	1 121 169
Autres produits d'exploitation	251	—	—	251	149
Autres produits	251	—	—	251	149
Autres produits financiers	—	—	—	—	17 437
Intérêts bancaires	116 475	—	—	116 475	293 029
Gain sur les dépôts en capital	240 016	—	—	240 016	—
Produits financiers	356 491	—	—	356 491	310 466
SOUS-TOTAL DES PRODUITS	17 304 891	877 287	5 842 074	24 024 252	18 192 990
Ajustements comptables					
Comptes à recevoir	851 625	(48 773)	246 065	1 048 917	336 989
Modalités des accords conclus avec les donateurs	(684 215)	—	(1 167 045)	(1 851 260)	(546 920)
Versement anticipés	333 130	—	—	333 130	(314 142)
Total des ajustements comptables	500 540	(48 773)	(920 980)	(469 213)	(524 074)
SOUS-TOTAL DES PRODUITS (État II)	17 805 431	828 514	4 921 094	23 555 039	17 668 917

OPINION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES EXTERNE





Bureau du
vérificateur général
du Canada

Office of the
Auditor General
of Canada

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au Conseil d'administration de l'Institut international de planification de l'éducation

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Institut international de planification de l'éducation (l'« Institut »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2019, et l'état de la performance financière, l'état des variations de l'actif net, le tableau des flux de trésorerie et l'état de la comparaison entre les montants inscrits au budget et les montants réels pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Institut au 31 décembre 2019, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Institut conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le Rapport financier et les états financiers vérifiés, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

- 2 -

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IPSAS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'institut à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'institut ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'institut.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'institut;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'institut à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si

- 3 -

ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Institut à cesser son exploitation;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif à la conformité aux autorisations spécifiées

Opinion

Nous avons effectué l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées des opérations de l'Institut international de planification de l'éducation dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers. Les autorisations spécifiées à l'égard desquelles l'audit de la conformité a été effectué sont les suivantes : les règlements financiers applicables au Compte spécial de l'IIPÉ et le Règlement financier de l'UNESCO.

À notre avis, les opérations de l'Institut international de planification de l'éducation dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont conformes, dans tous leurs aspects significatifs, aux autorisations spécifiées susmentionnées. De plus, conformément aux exigences du Règlement financier de l'UNESCO, nous déclarons qu'à notre avis les principes comptables des IPSAS ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

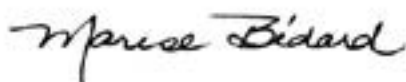
Responsabilités de la direction à l'égard de la conformité aux autorisations spécifiées

La direction est responsable de la conformité de l'Institut international de planification de l'éducation aux autorisations spécifiées indiquées ci-dessus, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la conformité de l'Institut international de planification de l'éducation à ces autorisations spécifiées.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées

Nos responsabilités d'audit comprennent la planification et la mise en œuvre de procédures visant la formulation d'une opinion d'audit et la délivrance d'un rapport sur la question de savoir si les opérations dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont en conformité avec les exigences spécifiées susmentionnées.

Pour la vérificatrice générale du Canada,



Marise Bédard, CPA, CA
Directrice principale

Ottawa, Canada
Le 16 juin 2020

APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS

APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019

Conformément au Règlement financier (article 10.1) de l'Institut international de planification de l'éducation (IPE), les états financiers et les notes afférentes pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 sont joints en annexe. Les états financiers relèvent de la responsabilité de la Direction et ont été établis conformément aux Normes comptables internationales du secteur public, et sont conformes au Règlement financier et aux règles de gestion financière des comptes spéciaux de l'IPE. Ils comprennent certains montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations de la direction.

Les procédures comptables et les systèmes de contrôle interne connexes, élaborés par la Direction, fournissent une assurance raisonnable que les actifs sont protégés et que les livres et les registres reflètent fidèlement toutes les opérations. Conformément à l'article 12 du Règlement financier, le Commissaire aux comptes formule également une opinion sur les états financiers.

Les états financiers numérotés de I à V et les notes qui les accompagnent sont approuvés et soumis au Conseil d'administration de l'Institut international de planification de l'éducation.

Suzanne Grant Lewis
Directrice
Institut international de planification de l'éducation

Magdolna Bona
Directrice financière
UNESCO

16 juin 2020

16 juin 2020



ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS 2019



I. ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

INSTITUT INTERNATIONAL DE PLANIFICATION DE L'ÉDUCATION (IIPE) AU 31 DÉCEMBRE (Exprimé en \$US)

	Note	2019	2018
ACTIFS			
Actifs courants			
Trésorerie	5	11 425 634	10 360 100
Placements à court terme	6	10 580 350	5 000 000
Stocks	7	26 287	21 177
Créances à recevoir (opérations sans contrepartie directe)	8	1 357 062	446 000
Créances à recevoir (opérations avec contrepartie directe)	9	16 538	8 360
Paiements anticipés	10	449 105	225 696
Autres créances	11	129 187	287 482
Créance de l'UNESCO	12	1 145 558	—
Total des actifs courants		25 129 721	16 348 815
Actifs non courants			
Placements à long terme	6	—	5 707 754
Immobilisations corporelles	13	1 050 755	1 030 738
Immobilisations incorporelles	14	204 652	142 330
Total des actifs non courants		1 255 407	6 880 822
TOTAL DES ACTIFS		26 385 128	23 229 637
PASSIFS			
Passif courants			
Comptes à payer (opérations avec contrepartie directe) et charges à payer	15	756 591	554 004
Prestations dues au personnel	16	862 905	682 282
Conditions sur les contributions volontaires – Fonds extrabudgétaires	17	7 107 436	5 225 291
Versements anticipés	18	7 268	364 017
Autres passifs courants	19	669 288	724 413
Payable à l'UNESCO	12	—	68 334
Total des passifs courants		9 403 488	7 618 341
Passifs non courants			
Prestations dues au personnel	16	1 151 797	1 075 143
Total des passifs non courants		1 151 797	1 075 143
TOTAL DES PASSIFS		10 555 285	8 693 484
ACTIF NET	20	15 829 843	14 536 153

Droits contractuels (note 23)

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des présents états financiers.

II. ÉTAT DE LA PERFORMANCE FINANCIÈRE

INSTITUT INTERNATIONAL DE PLANIFICATION DE L'ÉDUCATION (IIPE) POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE (Exprimé en \$US)

	Note	2019	2018
PRODUITS			
Contributions volontaires – Programme ordinaire		10 546 632	7 221 255
Contributions volontaires – Fonds extrabudgétaires		7 555 647	5 436 994
Allocation financière de l'UNESCO		2 140 100	2 140 100
Contribution en nature		1 887 397	1 714 314
Autres activités génératrices de produits		1 068 519	845 638
Produits financiers		356 492	310 466
Autres produits		252	150
TOTAL DES PRODUITS	21	23 555 039	17 668 917
CHARGES			
Charges de personnel		13 216 154	13 261 809
Consultants, experts externes et frais de mission		3 134 820	3 112 140
Fournitures, consommables et autres frais de fonctionnement		2 691 213	2 535 614
Services contractuels		1 874 072	1 957 424
Formation externe, subventions et autres transferts		905 130	713 575
Dépréciations et amortissements		243 261	153 626
Autres charges		109 656	74 838
Pertes de change		103 052	284 078
Charges financières		14 803	7 995
TOTAL DES CHARGES	22	22 292 161	22 101 099
EXCÉDENT / (DÉFICIT) DE L'EXERCICE		1 262 878	(4 432 182)

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des présents états financiers.

III. ÉTAT DES VARIATIONS DE L'ACTIF NET

INSTITUT INTERNATIONAL DE PLANIFICATION DE L'ÉDUCATION (IPE)
 POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE
 (Exprimé en \$US)

	Note	2019	2018
SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE		14 536 153	18 947 916
Autres ajustements		77 110	26 382
Restitution des fonds aux donateurs		(46 298)	(5 963)
Total des éléments comptabilisés directement dans l'actif net		30 812	20 419
Excédent / (déficit) de l'exercice		1 262 878	(4 432 182)
Total des produits et charges comptabilisés dans l'exercice		1 293 690	(4 411 763)
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	20	15 829 843	14 536 153

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des présents états financiers.

IV. TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

INSTITUT INTERNATIONAL DE PLANIFICATION DE L'ÉDUCATION (IIPE) POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE (Exprimé en \$US)

	Note	2019	2018
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles :			
Excédent / (Déficit) de l'exercice		1 262 878	(4 432 182)
Dépréciations et amortissements		243 261	155 246
Pertes sur cessions		3 001	1 264
(Augmentation) Diminution des stocks	7	(5 110)	(488)
(Augmentation) Diminution des créances à recevoir (opérations sans contrepartie directe)	8	(911 062)	(313 601)
(Augmentation) Diminution des créances à recevoir (opérations avec contrepartie directe)	9	(8 178)	15 377
(Augmentation) Diminution des paiements anticipés	10	(223 409)	95 147
Diminution (Augmentation) des autres créances	11	158 295	(126 280)
(Augmentation) Diminution des créances / dettes envers l'UNESCO	12	(1 213 892)	1 895 764
Augmentation des comptes à payer et les charges à payer	15	202 587	258 153
Augmentation (Diminution) des prestations dues au personnel courantes	16	180 623	(59 511)
Augmentation des conditions sur les contributions volontaires – Fonds extrabudgétaires	17	1 882 145	546 920
Augmentation (Diminution) des produits anticipés	18	(356 749)	279 620
Diminution (Augmentation) des autres passifs à court terme	19	(55 125)	(125 671)
Augmentation (Diminution) des prestations dues au personnel non courantes	16	76 654	171 836
Restitution des fonds aux donateurs		(46 298)	—
Incidence des taux de change sur les activités d'exploitation		177 888	54 194
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation		1 367 509	(1 584 212)
Flux de trésorerie liés des activités d'investissement :			
Acquisition d'immobilisations corporelles	13	(247 032)	(847 505)
Ajustements des immobilisations corporelles	13	—	(9 370)
Acquisition d'immobilisation incorporelle	14	(81 569)	(142 330)
Acquisitions de placements		(5 000 000)	(5 707 754)
Rachats de placements		5 000 000	7 168 444
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement		(328 601)	461 485
Flux de trésorerie liés aux activités de financement :			
Transferts des/vers (les) excédents		77 110	12 576
Virements depuis/vers la Réserve de stabilisation et excédent		—	7 843
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement		77 110	20 419
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie		1 116 018	(1 102 308)
Trésorerie au début de l'exercice		10 360 100	11 627 806
Incidence des taux de change sur la trésorerie		(50 484)	(165 398)
Trésorerie à la fin de l'exercice	5	11 425 634	10 360 100

242 145 \$US d'intérêts reçus sont inclus dans les flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation (2018 : 169 154 \$US).
Les notes figurant en annexe font partie intégrante des présents états financiers

V. ÉTAT DE LA COMPARAISON ENTRE LES MONTANTS INSCRITS AU BUDGET ET LES MONTANTS RÉELS

INSTITUT INTERNATIONAL DE PLANIFICATION DE L'ÉDUCATION (IIPÉ)

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des présents états financiers.

	AFFECTATIONS				CHARGES			SOLDES NON ENGAGÉS
	Gouvernance Conseil d'administration Résolution initiale 555	Ajustements additionnels/ Autres ajustements*	Gouvernance Le conseil d'administration a approuvé Résolution 561	Décaissements	Engagements non liquidés	Éliminations inter-fonds	Total	
A. PROGRAMME RÉGULIER								
I. Opérations de programme								
Coopération technique et renforcement des capacités								
Formation	3 008 413	67 050	3 075 463	2 770 217	72 395	—	2 842 612	232 851
Coopération technique	3 565 029	(633 178)	2 931 851	2 096 685	78 926	—	2 175 611	756 240
Production et partage des connaissances								
Recherche et développement	2 489 336	449 629	2 938 965	2 678 929	297 112	—	2 976 041	(37 076)
Diffusion et promotion	2 760 959	(521 058)	2 239 901	2 753 409	115 880	—	2 869 289	(629 388)
Sous-total I	11 823 737	(637 557)	11 186 180	10 299 240	564 313	—	10 863 553	322 627
II. Direction et administration								
Conseil d'administration	554 725	(218 710)	336 015	292 705	13 699	—	306 404	29 611
Direction	929 507	(264 924)	664 583	814 135	12 264	—	826 399	(161 816)
Administration générale	1 651 478	(7 440)	1 644 038	1 210 123	210 871	—	1 420 994	223 044
Sous-total II	3 135 710	(491 074)	2 644 636	2 316 963	236 834	—	2 553 797	90 839
III. Investissement								
Perfectionnement du personnel	114 847	126 054	240 901	179 556	44 548	—	224 104	16 797
Rénovation d'un bâtiment	204 627	(77 756)	126 871	196 650	—	—	196 650	(69 779)
Systèmes d'information institutionnels	486 725	(125 727)	360 998	352 917	61 988	—	414 905	(53 907)
Sous-total III	806 199	(77 429)	728 770	729 123	106 536	—	835 659	(106 889)

À suivre

V. État de la comparaison des montants budgétaires et réels (Suite)

	AFFECTATIONS			CHARGES			SOLDES NON ENGAGÉS
	Gouvernance Conseil d'administration Résolution initiale 555	Ajustements additionnels/ Autres ajustements*	Gouvernance Le conseil d'administration a approuvé Résolution 561	Décaissements	Engagements non liquidés	Éliminations inter-fonds	
SOUS-TOTAL, A. Programme ordinaire	15 765 646	(1 206 060)	14 559 586	13 345 326	907 683	—	306 577
B. PROGRAMME EXTRABUDGÉTAIRE							
I. Opérations de programme							
Coopération technique et renforcement des capacités							
Formation	1 604 875	178 724	1 783 599	1 770 891	220 571	(958 234)	750 371
Coopération technique	9 217 525	(1 838 970)	7 378 555	6 153 671	845 224	(1 578 998)	1 958 658
Sous-total I a.	10 822 400	(1 660 246)	9 162 154	7 924 562	1 065 795	(2 537 232)	2 709 029
Production et partage des connaissances							
Recherche et développement	136 305	8 941	145 246	84 534	14 665	(13 202)	59 249
Diffusion et promotion	88 780	184 324	273 104	162 296	10 827	(83 461)	183 442
Sous-total I b.	225 085	193 265	418 350	246 830	25 492	(96 663)	242 691
II. Direction et administration							
Conseil d'administration	—	—	—	—	—	—	—
Direction	—	—	—	—	—	—	—
Administration générale	—	—	—	—	—	—	—
Compte du service du personnel	—	7 606	7 606	7 606	—	—	7 606
Sous-total II	—	7 606	7 606	7 606	—	—	7 606
III. Investissement							
Perfectionnement du personnel	—	—	—	—	—	—	—
Rénovation d'un bâtiment	50 000	(50 000)	—	—	—	—	—
Technologies de l'information	—	—	—	—	—	—	—
Sous-total III	50 000	(50 000)	—	—	—	—	—
Sous-total IV	11 097 485	(1 509 375)	9 588 110	8 178 998	1 091 287	(2 633 895)	2 951 720
III. Fonds d'appui aux programmes							
Éliminations entre fonds	(2 800 579)	642 732	(2 157 847)	—	—	—	(2 157 847)
TOTAL GÉNÉRAL	24 062 552	(2 072 703)	21 989 849	21 524 324	1 998 970	(2 633 895)	1 100 450

* Représentent les fluctuations du dollar, les activités complémentaires, le déficit (économies) des activités telles qu'approuvées par le Conseil d'administration. Note : la base budgétaire et la base comptable sont différentes. Le présent état comparatif des montants prévus au budget et des montants réels est préparé sur la base du budget.



VI. ANNEXE AUX ÉTATS FINANCIERS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019

Note 1 : Périmètre comptable et pouvoirs statutaires

L'Institut international de planification de l'éducation (IPE ou « l'Institut ») fait partie intégrante de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO ou « l'Organisation »). L'UNESCO est considérée comme l'organe de contrôle de l'IPE. Ces états financiers sont inclus dans les états financiers consolidés de l'UNESCO.

L'Institut international de planification de l'éducation a été créé en 1963 dans le cadre de l'UNESCO, afin de promouvoir l'enseignement et la recherche sur la planification de l'éducation en relation avec le développement économique et social.

Les Statuts de l'IPE ont été approuvés et adoptés à la 12^e session de la Conférence générale de l'UNESCO, tenue en 1962, par la résolution 1.213. Le Directeur général, conformément aux décisions de la Conférence générale, a autorisé l'IPE à fonctionner sur un Compte spécial.

L'Institut jouit d'une autonomie fonctionnelle en matière d'administration, de finances et de ressources humaines. Le Conseil d'administration de l'IPE est composé de 12 membres, dont le Président et un Comité exécutif de quatre membres qui agissent au nom du Conseil. Les membres sont choisis pour leur compétence et siègent à titre personnel. Le Conseil approuve le programme et le budget annuels de l'Institut. Il approuve également le rapport annuel d'exécution du programme qui lui est présenté par le Directeur ou la Directrice.

Le siège de l'Institut est situé à Paris, en France (7-9 rue Eugène Delacroix). Il compte également deux bureaux situés à Buenos Aires (Argentine) et à Dakar (Sénégal).

Note 2 : Principales conventions comptables

Base de préparation et de présentation

Base de préparation

Les états financiers ont été établis selon le principe de la comptabilité d'exercice et de la continuité d'exploitation, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) et aux Règlements financiers du Compte spécial de l'IPE approuvé par le Conseil exécutif de l'UNESCO, ainsi qu'aux règles formulées par la Directrice de l'Institut, dont le Conseil d'administration a été informé.

Les conventions comptables décrites ci-dessous ont été appliquées de façon systématique dans la préparation et la présentation des présents états financiers.

Exercice financier

Conformément à l'article 2 des Règlements financiers du Compte spécial de l'IPE, l'exercice financier commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année. Les états financiers sont établis sur une base annuelle.

Présentation et monnaie fonctionnelle

La monnaie de présentation des états financiers est le dollar des États-Unis (\$US), qui est également sa monnaie fonctionnelle.

Opérations en devises étrangères

Les opérations en devises effectuées au cours de l'exercice sont converties en \$US, au taux de change opérationnel des Nations Unies (UNORE) en vigueur à la date de l'opération. Les taux UNORE se rapprochent des taux du marché. Les éléments non monétaires évalués au coût historique ou à la juste valeur dans une devise étrangère sont convertis en utilisant les taux UNORE en vigueur à la date de la transaction initiale ou lorsque la juste valeur a été déterminée. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis en \$US, au taux de change en vigueur à la date de l'état de la situation financière. Les gains et les pertes de change résultant du règlement de ces opérations et de la conversion aux taux de change en vigueur à la fin de l'exercice des actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont constatés dans l'État de la performance financière.

Information sectorielle

Un secteur est une activité ou un groupe d'activités distinct dont l'information financière doit être présentée séparément.

Les secteurs de l'IIPÉ sont présentés par opération géographique ou par spécificité de programme. Ils forment un groupe d'actifs et d'opérations et sont clairement identifiés et définis par leurs domaines d'activité, et ils contribuent aux programmes et activités de l'Institut (voir note 28).

Actifs financiers

Les actifs financiers de l'IIPÉ comprennent la trésorerie, les placements, les créances à recevoir résultant d'opérations avec contrepartie et sans contrepartie, les créances de UNESCO et les autres créances.

Actifs financiers entrant dans le champ d'application de la norme IPSAS 29 – Instruments financiers : La comptabilisation et l'évaluation sont classées comme actifs financiers à la juste valeur par le biais de surplus ou déficit, prêts et créances, placements détenus jusqu'à leur échéance ou actifs financiers disponibles à la vente, selon le cas. L'IIPÉ a déterminé le classement de ses actifs financiers lors de leur comptabilisation initiale.

L'évaluation ultérieure des actifs financiers dépend de leur classement. Le classement dépend de l'objectif pour lequel les actifs financiers sont acquis ; il est déterminé lors de la comptabilisation initiale et réévalué à chaque date de clôture.

Les actifs financiers classés comme prêts et créances (P&C) sont des actifs financiers non dérivés à paiements fixes ou déterminables, qui ne sont pas cotés sur un marché actif, y compris les dépôts à terme, dont l'échéance initiale est supérieure à trois mois à compter de la date d'acquisition, et les comptes à terme. Ils sont initialement évalués à la juste valeur majorée des coûts de transaction, puis comptabilisés au coût après amortissement, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le tableau suivant présente la classification et l'évaluation des actifs financiers de l'IIPÉ :

Actifs financiers	Classification	Évaluation ultérieure
Trésorerie	P&C	Coût après amortissement
Placements	P&C	Coût après amortissement
Créances résultant d'opérations avec contrepartie directe	P&C	Coût après amortissement
Créances résultant d'opérations sans contrepartie	P&C	Coût après amortissement
Créance de l'UNESCO	P&C	Coût après amortissement
Autres créances	P&C	Coût après amortissement

Dépréciation des actifs financiers

L'IPE vérifie à chaque date de clôture l'existence d'indices objectifs montrant qu'un actif financier s'est déprécié. Un actif financier ou un groupe d'actifs financiers est considéré comme ayant subi une perte de valeur si, et seulement si, il existe une indication objective de sa dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements survenus après la comptabilisation initiale de l'actif (un « événement générateur de pertes ») et si cet événement générateur de pertes a un impact sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier ou du groupe d'actifs financiers qui peut être estimé de façon fiable.

L'indication d'une perte de valeur peut comprendre les indicateurs suivants :

- d'importantes difficultés financières rencontrées par les créanciers ou un groupe de créanciers ;
- défaut ou défaillance de paiement des intérêts ou du capital ;
- probabilité de faillite ou autre restructuration financière des créances ;
- données observables indiquant une diminution quantifiable des flux de trésorerie futurs estimés (par exemple, présence d'arriérés, conditions économiques conduisant à des défauts de paiement).

Actifs financiers comptabilisés au coût après amortissement

Pour les actifs financiers comptabilisés au coût après amortissement, l'IPE vérifie d'abord l'existence d'une indication objective de dépréciation pour les actifs financiers individuellement significatifs, ou collectivement pour les actifs financiers qui ne sont pas individuellement significatifs. Si l'IPE détermine qu'il n'existe pas d'indice objectif de dépréciation pour un actif financier évalué individuellement, significatif ou non, il inclut l'actif dans un groupe d'actifs financiers présentant des caractéristiques de risque de crédit similaires et les soumet collectivement à un test de dépréciation. Les actifs soumis à un test de dépréciation individuel et pour lesquels une perte de valeur est comptabilisée, ou continue de l'être, ne sont pas inclus dans un test de dépréciation collectif.

S'il existe une preuve objective de perte de valeur, le montant de la perte est évalué par la différence entre la valeur comptable des actifs et la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs escomptés (à l'exclusion des pertes de crédit futures estimées). La valeur actuelle des flux de trésorerie futurs escomptés est calculée sur la base du taux d'intérêt effectif initial de l'actif financier. Si un prêt est assorti d'un taux d'intérêt variable, le taux d'actualisation pour évaluer une éventuelle perte de valeur est le taux d'intérêt effectif courant.

La valeur comptable de l'actif est réduite par l'utilisation d'un compte de provision et le montant de la perte est comptabilisé en excédent ou au déficit. Les prêts, ainsi que la provision correspondante, sont radiés lorsqu'il n'existe aucune perspective réaliste de recouvrement futur et que toutes les garanties ont été réalisées ou transférées à l'IPE. Si, au cours d'un exercice ultérieur, le montant de la perte de valeur estimée augmente ou diminue en raison d'un événement survenant après la comptabilisation de la dépréciation, la perte de valeur précédemment comptabilisée est augmentée ou réduite en adaptant le compte de provision. Si une radiation est recouvrée par la suite, le recouvrement est porté au crédit des produits excédentaires ou déficitaires.

Passifs financiers

Le passif financier de l'IPE comprend les comptes à payer, les payables à l'UNESCO et autres passifs.

Tous les passifs financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur et, dans le cas des prêts et emprunts, majorés des coûts de transaction directement imputables.

Trésorerie

Il s'agit de l'argent en caisse. La trésorerie détenue à titre fiduciaire (fonds fiduciaires destinés à l'exécution du programme) qui ne peut être dépensée qu'à des fins spécifiques, est considérée comme affectée.

Placements

Les placements classés dans les P&C sont principalement des dépôts à terme d'une durée initiale supérieure à trois mois mais inférieure à un an et des comptes à terme, qui sont des placements pouvant être réalisés dans un délai de 12 mois. Ces instruments financiers sont détenus auprès de groupes bancaires internationaux auxquels sont attribués des plafonds de dépôt conformément à la politique de placements de l'UNESCO.

L'IIPÉ classe ses placements en tant que P&C qui sont initialement évalués à la juste valeur majorée des coûts de transaction, puis comptabilisés au coût après amortissement, selon la méthode du taux d'intérêt effectif (voir note 6).

Les actifs financiers dont l'échéance est supérieure à 12 mois ou qui ne sont pas censés être réalisés dans les 12 mois à la date de clôture sont classés en actifs non courants. Les autres actifs financiers sont classés comme actifs courants.

Stocks

Les stocks détenus en vue d'une distribution gratuite ou quasi gratuite, la consommation dans la production de biens ou la prestation de services à titre gratuit ou quasi gratuit sont évalués au moindre du coût et du coût de remplacement en vigueur.

Les stocks destinés à la vente sont évalués au moindre du coût et de la valeur réalisable nette.

Les réductions de valeur du coût au coût de remplacement courant ou à la valeur de réalisation nette sont constatées dans l'état de la performance financière. Le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti.

Créances à recevoir liées aux opérations sans contrepartie directe, créances à recevoir liées aux opérations avec contrepartie directe et autres créances

Les créances sont initialement évaluées à leur juste valeur, puis leur valeur comptable est ajustée pour tenir compte de toute provision pour montants estimés irrécouvrables. Une provision est constituée lorsqu'il est objectivement prouvé, sur la base d'un examen des montants en souffrance à la date de clôture, que l'IIPÉ ne sera pas en mesure de recouvrer tous les montants dus conformément aux conditions initiales des créances. Le niveau des créances liées aux contributions volontaires ne nécessite pas d'actualisation.

Les créances sont classées en courant et en non-courant sur la base des montants en attente de réception.

Paiements et versements anticipés

Paiements anticipés

L'IIPÉ avance des fonds au personnel et à des tiers dans le cadre de contrats sans échange pour l'exécution de ses programmes et activités. De tels transferts au personnel et aux tiers sont considérés comme des paiements anticipés si les conditions relatives aux actifs transférés ne sont pas remplies à la date de clôture.

Versements anticipés

Un passif est comptabilisé pour les montants reçus de donateurs lorsque aucun accord contraignant n'existe lors de la réception de l'actif du donateur. Il en est ainsi principalement dans le cas des accords-cadres et autres contributions volontaires, où les fonds peuvent être reçus avant qu'un accord ne soit conclu sur l'affectation de la contribution reçue du donateur. Les contributions mises en recouvrement reçues avant le début de l'exercice budgétaire concerné sont enregistrées à l'actif et un passif correspondant au titre des paiements anticipés est comptabilisé.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, déduction faite de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur.

Les biens patrimoniaux ne sont pas comptabilisés dans les états financiers, mais une information appropriée est fournie dans les notes aux états financiers.

Acquisitions

Le coût d'une immobilisation corporelle est comptabilisé comme un actif s'il est probable que des avantages économiques futurs ou le potentiel de service associé à cette immobilisation iront à l'Institut et si son coût peut être évalué de façon fiable.

Un élément d'immobilisation corporelle est comptabilisé à son coût. Lorsqu'un actif est donné, son coût initial est évalué comme étant la juste valeur de l'actif à la date d'acquisition.

Les améliorations locatives sont comptabilisées au coût et présentées au coût amorti.

Cessions

Les gains et pertes sur cession sont déterminés en comparant les produits à la valeur comptable de l'actif et sont inclus dans l'état de la performance financière.

Coûts ultérieurs

Les coûts encourus après l'acquisition initiale ne sont capitalisés que lorsqu'il est probable que des avantages économiques futurs ou un potentiel de service associé à l'élément iront à l'Institut et que son coût peut être évalué de façon fiable.

Amortissement

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire pour toutes les immobilisations corporelles autres que les terrains, à des taux qui permettent de comptabiliser le coût des actifs à leur valeur résiduelle estimée sur leur durée de vie utile. Les durées de vie utile des principales catégories d'actifs ont été estimées comme suit :

Type d'actif	Durée de vie utile (en années)
Amélioration locative	15 à 50 (ou la durée la plus courte entre la durée du bail et la durée de vie utile)
Équipement de communication et informatique	4
Véhicules	5
Mobilier et accessoires	5
Autres équipements	5

Les valeurs résiduelles et les durées de vie utile des actifs sont revues et ajustées, le cas échéant, à la clôture de chaque exercice.

Dépréciation

La valeur comptable des immobilisations corporelles fait l'objet d'un test de dépréciation si des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable de l'actif pourrait ne pas être recouvrable. Si un tel indice existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée afin de déterminer l'ampleur de la perte de valeur, le cas échéant. Toute provision pour la dépréciation est incluse dans l'état de la performance financière. Une perte de valeur comptabilisée précédemment n'est reprise que s'il y a eu un changement dans les hypothèses utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'immobilisation depuis la dernière comptabilisation d'une perte de valeur. À cette fin, toutes les immobilisations corporelles sont considérées comme des actifs non générateurs de trésorerie.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition moins l'amortissement cumulé et la dépréciation. Les immobilisations incorporelles sont capitalisées dans les états financiers.

Acquisition et mise au point de logiciels

Les licences de logiciels informatiques acquises sont capitalisées sur la base des coûts encourus pour l'acquisition et la mise en service du logiciel spécifique. Les coûts directement liés à la mise au point de logiciels utilisés par l'IIPÉ sont capitalisés en tant qu'immobilisations incorporelles. Les coûts directs comprennent les charges du personnel de la mise au point des logiciels et les frais généraux qui peuvent être directement attribués à la préparation de l'actif en vue de son utilisation.

Amortissement

Toutes les immobilisations incorporelles à durée de vie limitée sont amorties selon la méthode linéaire, à des taux qui permettent d'amortir le coût ou la valeur des immobilisations sur leur durée de vie utile. Les durées de vie utile des principales catégories d'immobilisations incorporelles ont été estimées comme suit :

Catégorie d'immobilisations incorporelles	Durée de vie utile (en années)
Logiciels acquis séparément	5
Logiciels mise au point à l'interne	5
Licences et droits	2 à 6 ans (ou durée de la licence ou du droit si plus court)

Comptes à payer et charges à payer

Les comptes à payer sont des passifs financiers pour des biens et des services qui ont été reçus par l'IIPÉ et facturés, mais pas encore payés à la date de clôture.

Les charges à payer sont des passifs financiers pour des biens et services qui ont été reçus par l'IIPÉ et qui n'ont été ni payés par l'IIPÉ ni facturés à la date de clôture.

Provisions et passifs éventuels

Des provisions sont comptabilisées pour des dépenses futures dont le montant ou l'échéance sont incertains lorsqu'une obligation actuelle existe (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé ; il est probable qu'une dépense sera nécessaire pour éteindre cette obligation et que son montant peut être estimé de façon fiable. Aucune provision n'est constituée pour les pertes d'exploitation futures. Les provisions sont évaluées à la valeur actualisée des dépenses jugées nécessaires pour éteindre l'obligation. L'augmentation de la provision due à l'écoulement du temps est comptabilisée comme une charge d'intérêt.

Les passifs éventuels sont présentés lorsqu'une obligation éventuelle est incertaine mais mesurable, ou lorsque l'IIPÉ a une obligation en cours mais ne peut pas évaluer de façon fiable la sortie probable de ressources.

Prestations dues au personnel

L'Institut reconnaît les catégories suivantes de prestations dues au personnel :

- les prestations dues au personnel courantes ;
- les avantages postérieurs à l'emploi ;
- les autres prestations dues au personnel non courantes ;
- les indemnités de cessation d'emploi.

Prestations dues au personnel courantes

Les prestations dues au personnel courantes doivent être réglées dans les 12 mois suivant la date de clôture et sont évaluées à leur valeur nominale sur la base des droits accumulés aux taux de rémunération en vigueur. Elles comprennent les avantages liés au premier emploi (primes d'affectation), les avantages mensuels réguliers (salaires, traitements, indemnités), les absences rémunérées et d'autres avantages à court terme (indemnité pour frais d'étude, congés dans les foyers, etc.).

Une charge est comptabilisée, au titre des frais de personnel, lorsque les employés rendent service à l'Organisation et un passif est comptabilisé pour tout droit qui n'a pas été réglé à la date de clôture.

Avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages postérieurs à l'emploi de l'IPE comprennent l'assurance maladie après la cessation de service (ASHI, pour *After service health insurance*) et la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (CCPPNU ou « la Caisse »).

L'Institut participe au programme ASHI de l'UNESCO. L'UNESCO offre une couverture d'assurance maladie aux fonctionnaires retraités et à leurs personnes à charge. Le droit de bénéficier de cette couverture (ASHI) est acquis et accumulé pendant le service actif des retraités à l'Institut. Dans le cadre de ce programme, les fonctionnaires retraités qui ont atteint leur cinquante-cinquième anniversaire et qui ont accompli au moins dix ans de participation à la Caisse d'assurance maladie à la date de leur cessation de service, peuvent choisir de rester (indéfiniment) dans cette Caisse en tant que participant associé, l'UNESCO continuant à participer au financement de leurs cotisations. Le programme ASHI de l'UNESCO est un régime à prestations définies pour les entités sous contrôle commun.

L'UNESCO effectue chaque année une projection à long terme et une évaluation actuarielle du régime d'ASHI afin de mesurer ses obligations en matière de prestations dues au personnel. Le régime expose les organisations participantes à des risques actuariels liés aux employés actuels et anciens des autres organisations participantes, de sorte qu'il n'existe pas de base cohérente et fiable pour répartir l'obligation, les actifs du régime et les coûts entre les différentes organisations participant au régime. L'Institut, ainsi que les autres organisations participantes, n'est pas en mesure d'identifier sa part de la situation financière et des performances sous-jacentes du régime sur la base de la norme IPSAS 39 - Avantages sociaux avec une fiabilité suffisante pour les besoins de la comptabilité, et a donc enregistré ce régime comme s'il s'agissait d'un régime à cotisations définies. Les contributions de l'Institut au programme d'ASHI de l'UNESCO consistent en des cotisations à la Caisse d'assurance maladie de l'UNESCO mises en recouvrement conformément au règlement de la Caisse d'assurance maladie de l'UNESCO.

L'Institut, qui fait partie intégrante de l'UNESCO, participe à la CCPPNU, qui a été créée par l'Assemblée générale des Nations Unies pour assurer aux fonctionnaires des prestations de retraite, de décès, d'invalidité et autres prestations. La Caisse de retraite est un régime interentreprises capitalisé à prestations définies. Comme spécifié à l'article 3 (b) des Statuts de la Caisse, peuvent y adhérer les institutions spécialisées et toute autre organisation internationale, intergouvernementale, qui participe au régime commun des traitements, indemnités et autres conditions d'emploi des Nations Unies et des institutions spécialisées. La Caisse expose les organisations participantes aux risques actuariels liés aux employés actuels et anciens des autres organisations participantes à la Caisse, de sorte qu'il n'existe pas de base cohérente et fiable pour répartir l'obligation, les actifs du régime et les coûts entre les différentes organisations participantes. L'IPE et la Caisse, à l'instar des autres organisations participant à la Caisse, ne sont pas en mesure d'identifier la part proportionnelle de l'IPE dans l'obligation au titre des prestations définies, les actifs du régime et les coûts associés au régime avec une fiabilité suffisante à des fins comptables. Par conséquent, l'IPE a traité ce régime comme s'il s'agissait d'un régime à cotisations définies, conformément aux exigences de la norme IPSAS 39. Les contributions de l'IPE à la Caisse au cours de l'exercice sont comptabilisées comme des dépenses de personnel dans l'état de la performance financière.

Prestations dues au personnel (non courantes)

Les prestations dues au personnel non courantes sont des avantages dont le règlement est attendu plus de 12 mois après la fin de l'exercice de référence. Il s'agit des congés accumulés et des primes de rapatriement. Le passif comptabilisé pour ces plans est la valeur actualisée des obligations au titre des prestations définies à la date de clôture. Le passif est calculé par un actuair indépendant selon la méthode des unités de crédit projetées.

Les intérêts débiteurs, les coûts des services rendus au cours de l'exercice et les gains ou pertes actuariels découlant des changements d'hypothèses actuarielles ou des ajustements liés à l'expérience sont constatés dans l'état de la performance financière sous les charges de personnel.

La tranche à court terme de ces prestations dues au personnel non courantes est présentée dans la section des passifs à court terme de l'état de la situation financière. La partie à court terme est déterminée comme étant le montant le plus élevé entre le versements à effectuer dans les 12 mois suivant la date de clôture ou le montant pour lequel l'IIPÉ n'a pas le droit incondiionnel de différer le règlement du passif d'au moins 12 mois.

Indemnités de cessation d'emploi

Les indemnités de cessation d'emploi comprennent généralement des indemnités de départ volontaire et doivent être réglées dans les 12 mois suivant la date de clôture de l'exercice. Ces avantages sont présentés dans la partie du passif courant de l'état de la situation financière.

Taxe

L'Institut bénéficie du privilège de l'exonération fiscale. À ce titre, les avoirs, produits et autres biens de l'Institut sont exonérés de tout impôt direct.

Comptabilisation des produits

Produits des opérations sans contrepartie

Les produits des opérations sans contrepartie sont évalués en fonction de l'augmentation des actifs nets constatée. Lorsque les critères complets de comptabilisation d'un actif en vertu d'un accord de non-échange ne sont pas remplis, un droit contractuel peut être divulgué. Les produits des opérations sans contrepartie directe sont les suivants :

- **Contributions mise en recouvrement**

Les contributions obligatoires mises à disposition par l'UNESCO en vertu d'un accord spécifique signé et présentées comme allocations financières de l'UNESCO dans l'état de la performance financière sont approuvées pour chaque exercice financier et sont comptabilisées comme produits au début de l'exercice de référence dès que les montants sont communiqués à l'Institut.

- **Contributions volontaires**

Les contributions volontaires et autres transferts appuyés par des accords exécutoires sont comptabilisés à titre de produits lorsque l'accord devient contraignant et où le contrôle de l'actif sous-jacent est obtenu, sauf si l'accord établit une condition sur les actifs transférés qui exige la comptabilisation d'un passif. Les conditions sont imposées par les donateurs sur l'utilisation des contributions, notamment une obligation de résultat consistant à utiliser le don d'une manière précise et une obligation de retour exécutoire de rendre le don s'il n'est pas utilisé de la manière prévue. Le montant comptabilisé au passif est la meilleure estimation du montant qui serait nécessaire pour régler l'obligation à la date de clôture.

Étant donné que l'IIPÉ remplit les conditions relatives aux contributions volontaires en s'acquittant de ses obligations selon les modalités spécifiées, la valeur comptable du passif est réduite et un montant de produits égal à cette réduction est comptabilisé.

Les contributions volontaires telles que les engagements et autres promesses de dons qui ne sont pas appuyés par des accords contraignants sont comptabilisées en tant que produits lorsqu'elles sont reçues.

- **Contributions en nature**

Les contributions en nature de biens qui appuient directement les opérations et les activités approuvées et qui peuvent être évaluées de façon fiable sont comptabilisées et évaluées à leur juste valeur.

Ces contributions comprennent l'utilisation de locaux et de services publics. Dans le cas de l'utilisation de locaux, la valeur de la contribution se repose sur le taux commercial de location de l'immeuble.

Les contributions en nature des services, tels que les services des bénévoles, ne sont pas comptabilisées.

Produits de change

Les autres sources de produits des opérations de change sont évaluées à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, et sont comptabilisées à mesure que les biens et les services sont livrés.

Charges

En vertu des règles de la comptabilité d'exercice, les charges sont des diminutions des avantages économiques ou du potentiel de service au cours de la période comptable sous la forme de sorties de fonds ou de consommation d'actifs ou de dettes contractés qui se traduisent par une diminution de l'actif net. Les charges sont comptabilisées lorsque l'opération ou l'événement à l'origine de la charge se produit, et la comptabilisation de la charge n'est donc pas liée au moment où la trésorerie ou son équivalent est reçu ou payé.

Les charges liées aux accords de financement sans contrepartie sont comptabilisées lorsque le financement est légalement en vigueur, sauf si l'accord établit une condition sur les actifs transférés. Dans ce cas, les charges sont comptabilisées au fur et à mesure que les services sont rendus et que les conditions relatives aux actifs transférés sont remplies conformément aux termes de l'accord. Les paiements anticipés sont amortis sur la base de preuves objectives afin de refléter le risque de non-recouvrement.

Lorsque des produits sont constatés à partir de contributions en nature, une charge correspondante est également comptabilisée dans les états financiers.

Note 3 : Estimations, hypothèses et jugements comptables

L'établissement des états financiers conformément aux normes IPSAS exige d'émettre des jugements, des estimations et des hypothèses ayant une incidence sur les montants déclarés des produits, des charges, des actifs et des passifs à la fin de l'exercice de référence. Toutefois, l'incertitude entourant ces hypothèses et estimations pourrait entraîner des résultats nécessitant un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs ou des passifs concernés au cours des prochains exercices.

Les domaines dans lesquels les estimations, hypothèses ou jugements sont significatifs pour les états financiers de l'IIPE comprennent, sans s'y limiter, les prestations dues au personnel et les provisions pour litiges. Les changements d'estimations sont mentionnés dans l'exercice au cours duquel ils sont connus.

Jugements

Calcul des contributions en nature pour l'utilisation des locaux

L'IIPE procède à une évaluation de la contribution en nature pour l'utilisation des locaux. Cet exercice est réalisé par des experts engagés par l'IIPE.

Les facteurs influant sur l'évaluation sont les suivants :

- la disponibilité de biens semblables à louer ;
- des espaces de bureaux partagés avec d'autres organisations.

Estimations et hypothèses

L'IIPE a fondé ses hypothèses et estimations sur les paramètres disponibles au moment de l'établissement des états financiers. Toutefois, les circonstances et les hypothèses relatives aux évolutions futures peuvent changer en raison de la conjoncture économique ou de circonstances indépendantes de la volonté de l'IIPE.

Provisions pour litiges

Des provisions ont été constituées et la direction a établi une estimation fondée sur l'information disponible. Les provisions sont évaluées selon la meilleure estimation de la direction des dépenses nécessaires pour éteindre l'obligation à la date de clôture, et sont actualisées à la valeur actuelle lorsque l'effet est significatif. Des informations supplémentaires sur ces estimations des provisions sont fournies à la [Note 19](#).

Prestations dues au personnel

Le coût de l'obligation au titre des prestations dues au personnel est déterminé à l'aide d'évaluations actuarielles, ce qui implique l'établissement de diverses hypothèses qui peuvent par la suite diverger de l'évolution réelle. Il s'agit notamment de la détermination du taux d'actualisation, des augmentations de salaire futures, des taux de mortalité et des augmentations de coûts futures. En raison de la complexité de l'évaluation et de sa nature à long terme, un passif au titre de prestations du personnel est très sensible aux changements de ces hypothèses. Toutes les hypothèses sont revues à chaque date de clôture. Le détail des prestations dues au personnel est fourni à la [Note 16](#).

Note 4 : Normes comptables publiées

Normes comptables adoptées au cours de l'année

- IPSAS 40 – Regroupement du secteur public : cette norme prescrit les principes, les exigences en matière de comptabilisation et de l'information à fournir pour un regroupement dans le secteur public et ses effets. Un regroupement du secteur public est le regroupement d'activités distinctes en une seule entité du secteur public. L'IIPE a évalué que l'adoption de cette norme n'a pas d'impact sur les états financiers.
- IPSAS 4 - Effets des variations des taux de change : en novembre 2018, l'IPSAS 4 a été modifiée. L'amendement donne des indications sur la manière d'appliquer initialement l'annexe A de l'IPSAS 4 - Transactions en devises et considérations préalables. L'IIPE a estimé que l'adoption de cet amendement n'a pas d'impact sur les états financiers.
- IPSAS 39 - Avantages sociaux : en novembre 2018, l'IPSAS 39 a été modifiée. L'amendement fournit des directives sur la façon d'appliquer les modifications, les réductions ou les règlements de régimes. L'IIPE a estimé que l'adoption de cet amendement n'a pas d'impact sur les états financiers.

Normes comptables publiées et à adopter ultérieurement

- IPSAS 42 - Prestations sociales : cette norme est en vigueur pour l'exercice commençant le 1^{er} janvier 2022 ou après. La norme établit des principes et des exigences en matière de comptabilisation, d'évaluation et de présentation des avantages sociaux dans les états financiers. L'IIPE n'a pas encore évalué l'impact de l'adoption de cette norme.
- IPSAS 41 - Instruments financiers : cette norme est en vigueur pour l'exercice commençant le 1^{er} janvier 2022 ou après. La norme établit les principes de présentation des actifs et passifs financiers pour l'évaluation des montants, de l'échéancier et de l'incertitude des flux de trésorerie futurs d'une entité. L'IIPE n'a pas encore évalué l'impact de l'adoption de cette norme.
- IPSAS 2 - Flux de trésorerie : Variations des passifs découlant des activités de financement : la modification de cette norme est en vigueur pour l'exercice commençant au 1^{er} janvier 2021 ou après. L'amendement établit les exigences en matière d'information qui permettent aux utilisateurs des états financiers d'évaluer les variations des passifs découlant des activités de financement, y compris les variations découlant des flux de trésorerie et les variations hors trésorerie. L'IIPE n'a pas encore évalué l'impact de l'adoption de cette norme.

Note 5 : Trésorerie

Exprimé en \$US	2019	2018
Comptes courants	11 425 634	10 360 100
Total de la trésorerie	11 425 634	10 360 100

Au 31 décembre 2019, 7 107 436 \$US (2018 : 5 225 291 \$US) disponibles au titre des contrats extrabudgétaires en cours pour des projets assortis de conditions et 7 268 \$US (2018 : 364 017 \$US) reçus d'avance pour les années et programmes futurs sont considérés comme de l'encaisse affectée. Le solde restant, soit 4 310 930 \$ (2018 : 4 770 792 \$US), est destiné à d'autres opérations de programme et au Compte de réserve de stabilisation.

Note 6 : Placements

Exprimé en \$US	2019	2018
Fraction à court terme		
Prêts et créances (P&C)		
Comptes à terme	5 000 000	5 000 000
Dépôts à terme	5 580 350	—
Total de la tranche à court terme	10 580 350	5 000 000
Fraction à long terme		
P&C		
Dépôts à terme	—	5 707 754
Total fraction à long terme	—	5 707 754
Total des placements	10 580 350	10 707 754

Le montant total à la fin de 2019 comprend l'investissement en 2015 d'un dépôt à terme de 5 580 350 \$US, générant un taux d'intérêt de 1,95 %, qui arrivera à échéance le 14 octobre 2020, et l'investissement de 5 000 000 \$US dans un compte à terme, générant un taux d'intérêt de 1,96 %, qui arrivera à échéance le 4 décembre 2020.

Les dépôts à terme au 31 décembre 2019 sont détenus par l'Institut à titre fiduciaire.

Note 7 : Stocks

Exprimé en \$US	2019	2018
Publications en vente	57 235	45 146
Publications destinées à la distribution	6 360	5 016
Stocks bruts	63 595	50 162
Dépréciation	(37 308)	(28 985)
Stocks nets	26 287	21 177

Les publications comprennent les publications destinées à la vente et les publications gratuites. Le coût des stocks comprend une dépréciation des stocks jusqu'à leur valeur nette de réalisation.

Le fonds de publications comprend principalement la série *Principes de la planification de l'éducation*, qui met en lumière les développements récents en matière de planification de l'éducation et de politiques éducatives, et leurs implications pour les États et les gouvernements. Les autres catégories sont liées aux études de cas, aux monographies et autres travaux réalisés par les chercheurs de l'Institut dans son domaine d'activité.

Note 8 : Créances à recevoir (opérations sans contrepartie directe)

Exprimé en \$US	2019	2018
Contrats extrabudgétaires (en cours)	1 699 338	783 804
Provision pour créances douteuses	(342 276)	(337 804)
Total des créances à recevoir (opérations sans contrepartie directe)	1 357 062	446 000

La provision pour créances douteuses résultant d'opérations sans contrepartie directe est un montant irrécouvrable, estimé sur la base d'analyse chronologique des montants en souffrance à la date de clôture.

Le détail des provisions et des reprises de provisions pour clients douteux et créances non recouvrables est le suivant :

Exprimé en \$US	2019	2018
Solde d'ouverture	337 804	329 278
Ajouts	14 786	19 754
Recouvrements et radiation	(10 314)	(24 135)
Reclassements	—	12 907
Provision pour créances douteuses (opérations sans contrepartie directe)	342 276	337 804

Note 9 : Créances à recevoir (opération avec contrepartie directe)

Exprimé en \$US	2019	2018
Montants à recevoir pour biens et services	26 694	20 722
Provision pour créances douteuses	(10 156)	(12 362)
Créances nettes sur opérations avec contrepartie directe	16 538	8 360

La provision pour créances douteuses résultant d'opérations avec contrepartie directe est un montant irrécouvrable, estimé sur la base d'une analyse chronologique des montants en souffrance à la date de clôture.

Le détail des provisions et des reprises de provisions pour clients douteux et créances non recouvrables est le suivant :

Exprimé en \$US	2019	2018
Solde d'ouverture	12 362	20 440
Ajouts	4 703	10 339
Recouvrements et radiation	(6 909)	(5 510)
Reclassements	—	(12 907)
Provision pour créances douteuses (opérations avec contrepartie directe)	10 156	12 362

Note 10 : Paiements anticipés

Exprimé en \$US	2019	2018
Avances au personnel	183 661	78 368
Autres avances	265 444	147 328
Total des paiements anticipés	449 105	225 696

Les avances consenties au personnel concernent les avances au titre de frais de voyage des membres du personnel, tandis que les autres avances concernent des paiements anticipés pour des biens et services non encore fournis.

Note 11 : Autres créances

Exprimé en \$US	2019	2018
Créances de TVA	98 310	254 477
Intérêts cumulés	30 877	33 005
Total des autres créances	129 187	287 482

L'IPE bénéficie du privilège de l'exonération fiscale ; toutefois, il paie en espèces la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) due à ses fournisseurs et entrepreneurs. Les créances de TVA concernent la TVA à récupérer auprès des autorités fiscales (le gouvernement français).

Les intérêts cumulés concernent les dépôts à terme arrivant à échéance en 2019 et 2020 (voir [Note 6](#)).

Note 12 : Créance de (Payable à) l'UNESCO

Exprimé en \$US	2019	2018
Dû à d'autres instituts/bureaux hors Siège	—	(4 384)
Dû au (à recevoir du) Siège de l'UNESCO	1 145 558	(63 950)
Total des créance de (Payable à) l'UNESCO	1 145 558	(68 334)

La créance de l'UNESCO représente les paiements effectués par l'IPE au nom du Siège de l'UNESCO ou d'autres instituts ou bureaux hors Siège et vice versa. Les soldes sont convenus par les deux parties et sont remboursés sur demande.

Note 13 : Immobilisations corporelles

L'évolution des immobilisations corporelles par catégorie d'actifs au cours de l'exercice est la suivante :

Exprimé en \$US	Améliorations locatives	Matériel et équipement services informatiques	Meubles et accessoires	Autres équipements	Véhicules	Total
1^{er} janvier 2019						
Valeur d'acquisition	606 685	1 278 166	104 071	132 874	22 202	2 143 998
Dépréciations cumulées	—	(932 460)	(41 024)	(124 605)	(15 171)	(1 113 260)
Valeur comptable	606 685	345 706	63 047	8 269	7 031	1 030 738
Mouvements 12 mois au 31 décembre 2019						
Acquisitions	89 995	153 481	3 556	—	—	247 032
Cessions	—	(84 413)	—	(460)	—	(84 873)
Amortissement des cessions	—	81 611	—	261	—	81 872
Amortissement	(42 467)	(157 223)	(16 759)	(3 124)	(4 441)	(224 014)
Total des mouvements 31 décembre 2019	47 528	(6 544)	(13 203)	(3 323)	(4 441)	20 017
Valeur d'acquisition	696 680	1 347 234	107 627	132 414	22 202	2 306 157
Amortissements cumulés	(42 467)	(1 008 072)	(57 783)	(127 468)	(19 612)	(1 255 402)
Valeur comptable	654 213	339 162	49 844	4 946	2 590	1 050 755

Exprimé en \$US	Améliorations locatives	Matériel et équipement services informatiques	Meubles et accessoires	Autres équipements	Véhicules	Total
1^{er} janvier 2018						
Valeur d'acquisition	—	1 419 019	42 047	202 451	22 202	1 685 719
Dépréciations cumulées	—	(1 127 629)	(26 350)	(190 637)	(10 731)	(1 355 347)
Valeur comptable		291 390	15 697	11 814	11 471	330 372
Mouvements 12 mois au 31 décembre 2018						
Acquisitions	606 685	178 796	62 024	—	—	847 505
Cessions	—	(329 019)	—	(69 577)	—	(398 596)
Dépréciations des cessions	—	327 755	—	69 577	—	397 332
Dépréciation	—	(130 966)	(14 674)	(3 545)	(4 440)	(153 625)
Coût ajusté des années précédentes	—	9 370	—	—	—	9 370
Ajout années antérieures	—	(1 620)	—	—	—	(1 620)
Total des mouvements 31 décembre 2018	606 685	54 316	47 350	(3 545)	(4 440)	700 366
Valeur d'acquisition	606 685	1 278 166	104 071	132 874	22 202	2 143 998
Dépréciations cumulées	—	(932 460)	(41 024)	(124 605)	(15 171)	(1 113 260)
Solde de clôture au 31 décembre 2018	606 685	345 706	63 047	8 269	7 031	1 030 738

Au 31 décembre 2019, il n'y a pas de biens patrimoniaux à déclarer, comme au 31 décembre 2018. L'Institut a construit des améliorations locatives dans ses locaux à Paris (France). Les améliorations locatives sont évaluées au coût historique.

Note 14 : Immobilisations incorporelles

Exprimé en \$US	Logiciels	Logiciels (travaux en cours)	Total
Au 1^{er} janvier 2019			
Valeur d'acquisition	—	142 330	142 330
Valeur comptable	—	142 330	142 330
Mouvements 12 mois au 31 décembre 2019			
Acquisitions	53 007	28 562	81 569
Reclassements	91 819	(91 819)	—
Amortissement	(19 247)	—	(19 247)
Total des mouvements 12 mois	125 579	(63 257)	62 322
Au 31 décembre 2019			
Valeur d'acquisition	144 826	79 073	223 899
Amortissement cumulé	(19 247)	—	(19 247)
Valeur comptable	125 579	79 073	204 652

Exprimé en \$US	Logiciels (travaux en cours)
Valeur comptable au 1 ^{er} janvier 2018	—
Mouvements 12 mois au 31 décembre 2018	
Acquisitions	142 330
Total des mouvements 12 mois	142 330
Au 31 décembre 2018	
Valeur d'acquisition	142 330
Valeur comptable	142 330

Actuellement, l'IIPE ne comptabilise les logiciels qu'en tant qu'immobilisation incorporelles, car il n'est pas considéré comme probable que des avantages économiques futurs significatifs provenant des droits d'auteur et de la propriété intellectuelle iront à l'IIPE.

Note 15 : Comptes à payer (opérations avec contrepartie directe) et charges à payer

Exprimé en \$US	2019	2018
Courue	686 534	462 763
Fournisseurs à payer	70 057	91 241
Total des comptes à payer (opérations avec contrepartie directe)	756 591	554 004

Note 16 : Prestations dues au personnel

Exprimé en \$US	Évaluation actuarielle	Évaluation de l'IIPÉ	2019	2018
Salaires et remboursements	—	153 807	153 807	76 420
Congés annuels accumulés	618 092	—	618 092	560 437
Prime de rapatriement	91 006	—	91 006	45 425
Prestations dues au personnel (courantes)	709 098	153 807	862 905	682 282
Prime de rapatriement	1 151 797	—	1 151 797	1 075 143
Prestations dues au personnel (non courantes)	1 151 797	—	1 151 797	1 075 143
Total des prestations dues	1 860 895	153 807	2 014 702	1 757 425

Prestations dues au personnel – courantes

Les prestations dues au personnel, courantes ou à court terme, comprennent les salaires et les indemnités, les indemnités pour frais d'études, les congés dans les foyers, les congés annuels accumulés (CAA) et la partie à court terme des primes de rapatriement.

Bien que les CAA soient entièrement inclus à court terme, conformément aux normes, l'IIEP n'ayant pas le droit inconditionnel de différer le règlement du passif d'au moins 12 mois, les paiements prévus au titre des CAA au cours du prochain exercice devraient s'élever à 618 092 \$US.

Congés annuels accumulés

Le personnel de l'IIPÉ peut accumuler les congés annuels non utilisés jusqu'à un maximum de 60 jours travaillés. Lors de la cession de service, les membres du personnel ont droit à une somme d'argent au titre des CAA qu'ils détiennent à la date de la cession de service.

Prestations dues au personnel – non courantes

Les prestations dues au personnel non courantes concernent les avantages postérieurs à l'emploi et les autres charges sociales à long terme. Cela comprend la partie à long terme des primes de rapatriement.

Prime de rapatriement

Un membre du personnel ayant accompli un an de service continu en dehors du pays de son foyer officiel a droit, au moment de sa cessation de service, à une prime de rapatriement, payable sur la base des années et des mois de service admissibles accomplis en dehors du pays de son foyer officiel. Pour les membres du personnel éligibles engagés après le 1er juillet 2016, la prime est payable à partir de cinq années de service à l'étranger, selon le barème en vigueur. Les membres du personnel ont également droit au remboursement de leur frais de voyage et de déménagement pour le rapatriement au moment de leur départ de l'IIPÉ.

Évaluations actuarielles

Une évaluation actuarielle a été effectuée pour calculer le passif estimé de l'IIPÉ lié aux CAA et aux primes de rapatriement. Les hypothèses et méthodes suivantes ont été utilisées pour déterminer la valeur de ces prestations au 31 décembre 2019 :

Taux d'actualisation	1 % - le taux retenu se fonde sur la courbe de rendement Mercer au 31/12/2019 avec une maturité d'environ 10 ans (1,75% au 31/12/2018).
Taux d'inflation	1,75 % (1,75 % au 31/12/2018).
Tables de mortalité préretraite	2019 Tables de mortalité en service de l'ONU. (Tables de mortalité générationnelle de l'ONU 2017 au 31/12/2018).
Taux d'augmentation salariale	2 % pour les congés annuels. Pour la prime de rapatriement, une augmentation linéaire de 1,21 % à 1,75 % entre 2020 et 2030 et 1,75 % par an à partir de 2031 (1,75 % au 31/12/2018).
L'âge de la retraite	65 ans pour tous les employés pour toutes les prestations.
Chiffre d'affaires	Basé sur une étude des taux de rotation du personnel de l'UNESCO de 2017 à 2019.
Prime de rapatriement	On suppose que 75 % des membres du personnel admissible aux primes de rapatriement au moment de leur départ font effectivement valoir leurs droits (80 % au 31/12/2018). Les frais de voyage de rapatriement et de déménagement sont estimés à 7 718 \$US pour les membres du personnel sans personnes à charge et à 5 916 \$US pour les membres de personnel ayant au moins une personne à charge (respectivement 6 605 \$US et 8 014 \$US au 31/12/2018).
Congés annuels accumulés	Comme l'accumulation des congés annuels par les personnels reste historiquement stable d'une année sur l'autre, le solde total accumulé devrait être une prestation à long terme accordée aux membres du personnel lors de leur départ de l'IIPE.

Les tableaux et le texte suivants donnent des renseignements et des analyses complémentaires sur le passif de prestations dues au personnel calculés par les actuaires :

Exprimé en \$US	Congés annuels accumulés	Prime de rapatriement	2019 Total
Obligation au titre des prestations définies 1 ^{er} janvier	560 437	1 120 568	1 681 005
Prestations dues au personnel	560 437	1 120 568	1 681 005
Mouvements de l'exercice clos le 31 décembre			
Coût des services	34 551	70 071	104 622
Intérêts débiteurs	9 578	19 212	28 790
Prestations versées	(22 543)	(51 919)	(74 462)
Perte actuarielle	39 671	84 871	124 542
Différence de change	(3 602)	—	(3 602)
Obligation au titre des prestations définies pour l'exercice clos le 31 décembre	618 092	1 242 803	1 860 895

Exprimé en \$US	Congés annuels accumulés	Prime de rapatriement	2018 Total
Obligation au titre des prestations définies 1 ^{er} janvier	554 190	1 073 460	1 627 650
Prestations dues au personnel	554 190	1 073 460	1 627 650
Mouvements pour l'exercice clos le 31 décembre			
Coût des services	42 479	64 327	106 806
Intérêts débiteurs	8 404	16 572	24 976
Prestations versées	(24 044)	(32 375)	(56 419)
Gain actuariel	(11 582)	(1 416)	(12 998)
Différence de change	(9 010)	—	(9 010)
Obligation au titre des prestations définies pour l'exercice clos le 31 décembre	560 437	1 120 568	1 681 005

La perte actuarielle pour le CAA et les obligations de primes de rapatriement comptabilisées s'élève à 124 542 \$US pour l'exercice clos le 31 décembre 2019. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, les gains actuariels pour le CAA et les obligations de primes de rapatriement s'élèvent à 12 998 \$US.

Les montants des charges annuelles constatés dans l'état de la performance financière sont les suivants :

Exprimé en \$US	Congés annuels accumulés	Primes de rapatriement	2019 Total
Coût des services	34 551	70 071	104 622
Intérêts débiteurs	9 578	19 212	28 790
Perte actuarielle	39 671	84 871	124 542
Total des charges comptabilisées au titre de l'exercice	83 800	174 154	257 954

Exprimé en \$US	Congés annuels accumulés	Primes de rapatriement	2018 Total
Coût des services	42 479	64 327	106 806
Intérêts débiteurs	8 404	16 572	24 976
Gain actuariel	(11 582)	(1 416)	(12 998)
Total des charges comptabilisées au titre de l'exercice	39 301	79 483	118 784

La participation escomptée de l'IIPÉ, en 2020, au titre de CAA et des primes de rapatriement, s'élève respectivement à 75 400 \$US et 91 005 \$US, ce qui représente les versements de prestations attendues pour l'année.

Assurance maladie après la cessation de service

Les contributions versées au cours de l'année s'élèvent à 336 632 \$US. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, les contributions s'élèvent à 319 695 \$US.

Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

L'IIPÉ participe à l'obligation financière de l'UNESCO envers la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (CCPPNU ou « la Caisse »), qui porte sur sa contribution obligatoire, au taux fixé par l'Assemblée générale des Nations Unies (actuellement de 7,9 % pour les participants et de 15,8 % pour les organisations affiliées), et sa part de tout déficit actuariel en vertu de l'article 26 des Statuts de la Caisse. Cette participation n'est due que si l'Assemblée générale des Nations Unies invoque les dispositions de l'article 26, après avoir constaté, à la suite d'une évaluation actuarielle, que les avoirs de la Caisse à la date de l'évaluation risquent d'être insuffisants pour qu'elle puisse faire face à ses obligations. Chaque organisation affiliée contribue à ce déficit à hauteur d'un montant proportionnel au total des cotisations qu'elle a versées au cours des trois années précédant la date d'évaluation.

Le règlement de la Caisse stipule que le Comité mixte fait procéder à une évaluation actuarielle de la Caisse au moins une fois tous les trois ans par l'actuaire-conseil. En pratique, le Comité mixte effectue une évaluation actuarielle tous les deux ans selon la méthode globale ouverte. L'objectif principal de l'évaluation actuarielle est de déterminer si les actifs actuels et l'actif estimatif futur de la Caisse de retraite suffiront à couvrir ses engagements. La dernière évaluation actuarielle de la Caisse a été achevée le 31 décembre 2017, et l'évaluation au 31 décembre 2019 est en cours. Un report des données sur la participation au 31 décembre 2017 au 31 décembre 2018 a été utilisé par la Caisse pour ses états financiers de 2018.

L'évaluation actuarielle au 31 décembre 2017 a conclu à un ratio de capitalisation de 139,2 % des actifs actuariels sur les provisions techniques, en ne prévoyant aucun rajustement des pensions à l'avenir. Le ratio de capitalisation était de 102,7 % si l'on tient compte du système actuel d'ajustement des pensions.

Après avoir évalué l'équilibre actuariel de la Caisse, l'actuaire-conseil a conclu qu'il n'y avait pas lieu, au 31 décembre 2017, de procéder à des versements compensatoires en vertu de l'article 26 des Statuts de la Caisse, la valeur actuarielle des actifs étant supérieure à la valeur actuarielle de tous les engagements au titre du régime. En outre, la valeur marchande des actifs dépassait également la valeur actuarielle de toutes les charges à payer à la date de l'évaluation. Au moment de la rédaction du présent rapport, l'Assemblée générale n'a pas invoqué la disposition de l'article 26.

Si l'article 26 est invoqué en raison d'un déficit actuariel, soit pendant les opérations en cours, soit en raison de la cessation du régime de pension de la Caisse, les versements compensatoires exigibles de chaque organisation affiliée seront calculés sur la base de la proportion des cotisations versées de cette organisation à la Caisse pendant les trois années précédant la date de l'évaluation. Le montant total des contributions versées par la CCPNU au cours des trois années précédentes (2016, 2017 et 2018) s'est élevé à 7 131,56 millions de dollars des États Unis, dont 2,25 % versés par l'UNESCO.

En 2019, les cotisations versées à la Caisse par les employeurs des organisations membres se sont élevées à 39,7 millions de \$US (2018 : 37 millions de \$US). Les cotisations prévues pour 2020 s'élèvent à environ 40,8 millions de \$US.

Sur recommandation positive du Comité mixte, l'Assemblée générale des Nations Unies peut décider de mettre fin à l'affiliation à la Caisse. Une part proportionnelle du total des avoirs de la Caisse à la date où l'affiliation prend fin est versée à ladite organisation pour être utilisée au bénéfice exclusif de ses membres du personnel qui étaient participants à la Caisse, selon des modalités arrêtées d'un commun accord entre l'organisation et la Caisse. Le montant est déterminé par le Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies sur la base d'une évaluation actuarielle de l'actif et du passif de la Caisse à la date de fin de l'adhésion ; aucune partie de l'actif excédant le passif n'est incluse dans ce montant.

Le Comité des commissaires aux comptes des Nations Unies procède à un audit annuel de la Caisse dont il rend compte chaque année au Comité mixte et à l'Assemblée générale des Nations Unies. La Caisse publie des rapports trimestriels sur ses placements, qui peuvent être consultés sur le site de la Caisse à l'adresse www.unjspf.org.

Les contributions de l'Institut effectuées au cours de l'année s'élèvent à 1 992 462 \$US. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, les contributions s'élèvent à 1 761 558 \$US. L'Institut a constaté que le montant indiqué dans ses états financiers de 2018 était incorrect. Le montant comparatif des contributions pour 2018 a été corrigé de 59 353 \$US à 1 761 558 \$US.

Note 17 : Conditions relatives aux contributions volontaires – Contrats extrabudgétaires

Exprimé en \$US	2019	2018
Condition de la contribution volontaire		
1 ^{er} janvier	5 225 291	4 678 371
Mouvements pour l'exercice clos le 31 décembre		
Inversion de la condition	(4 893 091)	(1 666 704)
Augmentation de la condition	6 775 236	2 213 625
Condition de la contribution volontaire à l'exercice clos le 31 décembre	7 107 436	5 225 292

L'Institut comptabilise les conditions applicables aux contrats extrabudgétaires à titre de passif. Les donateurs imposent des conditions à l'utilisation des fonds, notamment une obligation de résultats, en utilisant les fonds d'une manière précise, et l'obligation exécutoire de restituer les fonds s'ils ne sont pas utilisés de la manière prévue. Le montant comptabilisé à titre de passif représente la meilleure estimation du montant nécessaire pour éteindre l'obligation à la date de clôture. Étant donné que l'Institut remplit

les conditions relatives à ces projets ou contrats extrabudgétaires en s'acquittant de ses obligations selon les modalités spécifiées, le solde du passif est réduit et un montant de produits égal à cette réduction est comptabilisé.

En 2019, l'IIPÉ a inversé des conditions s'élevant à 4 893 091 \$US : 745 109 \$US pour le Projet Haïti financé par l'Union européenne (UE) ; 364 969 \$US pour l'Agence française de développement (AFD) pour le projet Plateforme d'expertise en formation professionnelle (PEFOP) ; 2 891 828 \$US pour le projet AFD Quality ; 830 786 \$US pour la convention AFD 2013 ; et 60 399 \$US pour le Programme de formation approfondie (ATP).

Les nouvelles conditions en 2019 s'élèvent à 6 775 236 \$US : 1 023 238 \$US pour le projet Haïti financé par l'UE ; 406 086 \$US pour le projet FPI financé par l'UE ; 2 224 700 \$US pour le projet PEFOP de l'AFD ; 2 746 292 \$US pour le projet AFD Quality ; 283 635 \$US pour le projet AFD au Burundi ; et 91 285 \$US pour l'ATP.

Note 18 : Paiements anticipés

L'Institut comptabilise à titre de passif les avances de paiement reçues pour les années à venir et dans le cadre des futures activités de programme. Le montant indiqué concerne les contributions volontaires du Mexique et les cotisations des participants à long et à court terme de l'ATP.

Exprimé en \$US	2019	2018
Contributions volontaires reçues d'avance	7 268	364 017
Paiements anticipés	7 268	364 017

Note 19 : Autres passifs courants

L'Institut comptabilise une provision lorsqu'il existe une obligation juridique actuelle résultant d'un événement passé.

Une meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de ces obligations a été incluse dans ces états financiers, mise à jour au taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Le montant total comptabilisé s'élève à 480 450 \$US (526 129 \$US en 2018).

Exprimé en \$US	2019	2018
Provision pour litiges	480 450	526 129
Produits différés	188 838	198 284
Total des autres passifs courants	669 288	724 413

Les produits différés de 188 838 \$US (2018 : 198 284 \$US) correspondent à des factures clients déjà comptabilisées mais liées aux prestations de 2020.

Provision pour les mouvements de litiges :

Exprimé en \$US	2019
Au 1^{er} janvier 2019	
Partie courante	526 129
Partie non courante	—
Total	526 129
Mouvements au cours de l'année	(45 679)
Au 31 décembre 2019	
Partie courante	480 450
Partie non courante	—
Total	480 450

Note 20 : Actif net

Exprimé en \$US	1 ^{er} janvier 2019 Provision d'ouverture	Excédent / (Déficit) pour l'année	Autres ajustements aux réserves	31 décembre 2019
Compte de réserve de stabilisation	9 666 267	—	351 303	10 017 570
Restitution des fonds aux donateurs	(505 642)	—	(46 298)	(551 940)
Autres excédents	5 375 528	1 262 878	(274 193)	6 364 213
Total de l'actif net	14 536 153	1 262 878	30 812	15 829 843

Les autres excédents comprennent les surplus accumulés au cours des exercices précédents. Ces excédents peuvent être reportés d'un exercice à l'autre.

Le tableau suivant donne le détail des actifs nets pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 :

Exprimé en \$US	1 ^{er} janvier 2018 Provision d'ouverture	Excédent / (Déficit) pour l'année	Autres ajustements aux réserves	31 décembre 2018
Compte de réserve de stabilisation	9 003 351	—	662 916	9 666 267
Restitution des fonds aux donateurs	(499 679)	—	(5 963)	(505 642)
Autres excédents	10 444 244	(4 432 182)	(636 534)	5 375 528
Total de l'actif net	18 947 916	(4 432 182)	20 419	14 536 153

Conformément à la résolution 251 adoptée par le Comité exécutif du Conseil d'administration lors de sa 28^e session, en juin 1993, le Directeur de l'IIPÉ a créé un compte de réserve de stabilisation. Le compte vise à :

- a) fournir, grâce aux intérêts perçus, des ressources susceptibles de permettre à l'Institut de financer son programme annuel à un niveau conforme aux attentes des États membres ;
- b) couvrir le paiement des indemnités de cessation de service et autres prestations dues aux membres du personnel qui partent à la retraite ou qui quittent l'Institut ;
- c) fournir des ressources, à partir du capital accumulé, afin de financer le programme annuel de l'Institut, en cas de conditions économiques ou financières exceptionnelles, étant entendu que ces ressources seront reversées au Compte dans un exercice financier n'excédant pas trois ans.

Le compte est administré conformément aux Règlements financiers et aux dispositions applicables au compte spécial de l'IIPÉ pour la planification de l'éducation. En 2019, un montant de 591 157 \$US (2018 : 528 777 \$US) représentant 5 % de la masse salariale de l'Institut de l'année précédente, et 178 862 \$US des gains d'intérêts sur les placements de l'année précédente ont été ajoutés à ce compte, conformément aux Règlements financiers du compte.

Les réserves pour gains et pertes actuariels résultent de l'évaluation des avantages sociaux à long terme. Depuis 2017, ces deux réserves sont réparties entre la réserve du Fonds affecté et celle du Fonds général, qui constituent les principales réserves de l'Institut.

Exprimé en \$US	2019	2018
Solde de la réserve de stabilisation		
Compte au 1 ^{er} janvier	9 666 267	9 003 351
Transferts d'intérêts de l'année précédente	178 863	126 296
5 % de la masse salariale de l'année précédente de l'Institut	591 157	528 777
Autres transferts	—	7 843
Sous-total	10 436 287	9 666 267
Indemnité de cessation	(418 717)	—
Total du compte de réserve de stabilisation	10 017 570	9 666 267

Note 21 : Produits

Exprimé en \$US	2019	2018
Allocation financière de l'UNESCO	2 140 100	2 140 100
Contributions volontaires		
Contributions volontaires - Programme ordinaire	10 546 632	7 221 255
Contributions volontaires - Extrabudgétaires	6 237 117	3 862 410
Contributions volontaires - Extrabudgétaire interorganisations	1 318 530	1 574 584
Contributions volontaires en nature	1 887 397	1 714 314
Total des contributions volontaires	19 989 676	14 372 563
Autres activités génératrices de produits		
Activités génératrices de produits	894 761	687 803
Produits des services rendus	173 758	157 835
Total des autres activités génératrices de produits	1 068 519	845 638
Autres produits		
Autres produits	252	150
Total des autres produits	252	150
Produits financiers	356 492	310 466
Total des produits	23 555 039	17 668 917

Les contributions volontaires en nature correspondent à la valeur marchande de la location des locaux de l'IPE. L'Institut bénéficie de l'utilisation gratuite de ses locaux accordée à Dakar par le Bureau de l'UNESCO à Dakar, à Paris par le gouvernement français et à Buenos Aires par le gouvernement argentin. Estimation de la valeur locative pour l'année : 45 253 \$US (Sénégal), 1 714 645 \$US (France) et 127 500 \$US (Argentine). La valeur locative estimée pour l'année 2018 s'élève à 59 024 \$US (Sénégal), 1 529 290 \$US (France) et 126 000 \$US (Argentine).

Les produits provenant des services rendus comprennent les services fournis aux partenaires internes et externes pour la consultation en vue d'activités de programme conformes au mandat de l'UNESCO, et en particulier à celui de l'IPE. Il s'agit d'un revenu net après les éliminations interfonds.

L'IPE offre des programmes de formation sur la planification et la gestion de l'éducation auxquels participent des stagiaires du monde entier. Les fonds provenant des gouvernements des États membres ou d'autres donateurs fournissent les ressources nécessaires au financement de la présence des participants à ces programmes.

Note 22 : Charges

Exprimé en \$US	2019	2018
Coût des charges du personnel		
Personnel international et national	12 006 327	11 029 488
Personnel surnuméraire	765 806	1 805 079
Autres frais de personnel	444 021	427 242
Total des coûts des charges du personnel	13 216 154	13 261 809
Consultants, experts externes et frais de mission		
Consultants	1 859 883	1 938 898
Frais de mission du personnel	1 005 091	891 484
Délégués et missions individuelles externes	125 397	118 849
Autres contrats	144 449	162 909
Total des consultants, des experts externes et des frais de mission	3 134 820	3 112 140
Formation externe, subventions et autres transferts		
Contributions financières	6 389	—
Subventions et bourses	376 271	308 067
Formation et séminaires externes	522 470	405 508
Total des formations externes, subventions et autres transferts	905 130	713 575
Fournitures, consommables et autres frais de fonctionnement		
Communications	144 314	168 451
Équipement	221 839	207 159
Contrats de location	1 958 546	1 754 558
Services publics	190 851	197 711
Entretien et réparations	62 666	36 747
Autres fournitures	112 997	170 988
Total des fournitures, consommables et autres frais de fonctionnement	2 691 213	2 535 614
Services contractuels		
Recherche sous contrat	—	—
Séminaires et réunions sous contrat	24 854	59 406
Production de documents sous contrat	31 216	26 215
Autres services contractuels	1 818 002	1 871 803
Total des services contractuels	1 874 072	1 957 424
Dépréciations et amortissements	243 261	153 626
Total des dépréciations et amortissements	243 261	153 626
Autres charges		
Pertes de change	103 052	284 078
Autres charges d'exploitation	106 655	73 574
Perte sur cession	3 001	1 264
Total des autres charges	212 708	358 916
Total des coûts financiers	14 803	7 995
Total des charges	22 292 161	22 101 099

Les charges sont ventilées selon leur nature. Elles concernent les paiements pour l'exécution du programme, le Conseil d'administration, les activités de la Direction et l'Administration. S'y ajoutent les charges d'amortissement, de location d'installations, les pertes de change et les contrats de reproduction de documents qui constituent les stocks de l'IIPE.

Coût des charges du personnel

Les charges du personnel international et national comprennent les salaires, les ajustements pour affectation, les prestations, les pensions, et les cotisations aux régimes de santé des professionnels et des agents des services généraux. Ce poste comprend également les mouvements du passif actuariel pour les CAA et les primes de rapatriement. Les charges de personnel surnuméraire comprennent tous les coûts liés à l'emploi de personnel temporaire. Les autres charges de personnel comprennent le remboursement des fonds de prestations médicales, les demandes de remboursement de frais médicaux et le mouvement du passif actuariel de l'ASHI lorsque celle-ci est constatée dans l'état de la performance financière. Ce poste comprend également les frais de voyage du personnel qui ne sont pas liés aux frais de mission (congé dans les foyers, visites familiales, indemnité pour frais d'étude, entretiens, séparation).

Consultants, experts externes et frais de mission

Les charges relatives aux consultants représentent le coût de la passation de marché avec des consultants, y compris les frais d'assurance et de déplacement. Les frais de mission du personnel représentent les frais de mission et de formation du personnel et des agents surnuméraires de l'IIPE. Il s'agit principalement des frais de déplacement et des indemnités journalières. Les frais de mission des délégués et des personnes externes sont les frais de voyage et les indemnités journalières des représentants, des délégués, des personnes physiques et autres (c'est-à-dire les non-fonctionnaires).

Formation externe, subventions et autres transferts

Les contributions financières comprennent les contributions apportées aux activités conjointes des Nations Unies, aux publications, aux conférences et aux activités de programme. Les subventions et les bourses comprennent les allocations pour frais d'étude, les commandites et les subventions d'aide. Les frais de formation externe et de séminaires sont principalement des frais de déplacement et des indemnités journalières des participants.

Fournitures, consommables et autres coût d'exploitation

Les charges de communication concernent principalement les frais de téléphone ainsi que les frais postaux ou de transport. Les charges d'équipement représentent les achats et les coûts d'équipement au cours de l'exercice qui ne répondent pas aux critères de capitalisation en immobilisations corporelles ou incorporelles. Ce poste comprend la charge qui correspond à la contribution volontaire en nature pour les baux fournis gratuitement à l'IIPE. Les charges d'entretien et de réparation sont principalement celles qui sont liées aux locaux de l'IIPE, y compris la rénovation des bâtiments qui ne répondent pas aux critères de capitalisation en immobilisations corporelles. Les autres fournitures comprennent les fournitures de bureau.

Services contractuels

Les services contractuels représentent les charges pour lesquelles l'IIPE a retenu les services d'un tiers pour effectuer des travaux en son nom. Les principales catégories de ce type d'arrangement comprennent la recherche, les séminaires et les réunions, ainsi que la production de documents. D'important montants entrent dans la catégorie « Autres services contractuels ». Il convient de noter que, dans le cadre de certaines dispositions, notamment les contrats sans contrepartie avec des organisations à but non lucratif et des ministères pour l'exécution des activités relevant de la mission et du mandat de l'IIPE, des contrats sont établis qui couvrent plusieurs types de services et de travaux qu'il est difficile d'affecter à une seule catégorie de services contractuels.

Dépréciation et amortissements

La dépréciation est la charge résultant de l'affectation systématique des montants amortissables des immobilisations corporelles sur leur durée de vie utile (voir [note 13](#)). L'amortissement est la charge résultant de la répartition systématique du montant amortissable des immobilisations incorporelles sur leur durée de vie utile (voir [note 14](#)).

Autres charges, changes et charges financières

Les autres charges se composent essentiellement de la provision pour créances douteuses résultant d'opérations avec contrepartie et sans contrepartie directe, sur la base d'une analyse chronologique des montants en souffrance à la date de clôture.

Les charges financières sont principalement constituées des frais et commissions bancaires.

Note 23 : Droits contractuels

En vertu d'un certain nombre d'accords de contribution volontaire en vigueur, l'IIPÉ prendra le contrôle de l'actif de contribution volontaire (contributions à recevoir) s'il remplit certaines conditions énoncées dans cet accord. Tant que ces conditions ne sont pas remplies, ces actifs ne sont pas comptabilisés dans l'état de la situation financière.

Au 31 décembre 2019, il y a des contributions volontaires d'une valeur approximative de 31 036 008 \$US (2018 : 32 905 862 \$US) au titre des accords existants, dont il est probable que l'IIPÉ satisfera aux conditions qui y sont énoncées.

Note 24 : Budget

Le budget est approuvé selon la méthode de la comptabilité de caisse, selon laquelle les produits sont inscrits au budget lorsqu'il est prévu que la trésorerie sera reçue, et les charges sont inscrites au budget lorsqu'il est prévu que les paiements seront effectués. Les charges sont classées entre le Programme ordinaire et le Programme extrabudgétaire.

Ajustement des crédits

Les crédits représentent les montants approuvés par le Conseil d'administration (CA ou « le Conseil ») pour différents éléments de programme, sous réserve de la disponibilité des fonds. Ces crédits peuvent être augmentés, à la discrétion de la Directrice de l'Institut, par le virement de contributions supplémentaires, à condition qu'elles soient affectées aux objectifs du programme autorisé par le Conseil d'administration et à ceux relevant du mandat de l'Institut.

Comme le stipule la résolution n° 563 (paragraphe d et e) du 59^e CA, la Directrice est autorisée à accepter des contributions volontaires supplémentaires, à augmenter les crédits ouverts en conséquence et à opérer des virements entre lignes budgétaires, dans les limites autorisées par le Conseil.

Résolution du Conseil d'administration

Une comparaison entre la résolution du Conseil d'administration et le total des dépenses de fin d'exercice est fournie. La présentation du rapprochement des comptes et du budget, l'État V, sépare le budget ordinaire, tel qu'il a été voté dans la résolution n° 561 du Programme extrabudgétaire de cette même résolution.

Programme extrabudgétaire et autres fonds Dépenses

La Directrice de l'IIPÉ est autorisée à recevoir des fonds ou une assistance en nature de gouvernements, d'organisations internationales, régionales ou nationales, d'institutions gouvernementales ou non gouvernementales et d'autres organismes, ainsi que de particuliers, pour l'exécution des programmes, projets ou autres activités conformes aux objectifs, politiques et activités de l'IIPÉ et de l'UNESCO ; elle est

également autorisée à souscrire des obligations au titre de ces activités, conformément aux Règlements financiers du Compte spécial de l'IIPE, aux Statuts et Règlements de l'UNESCO, et aux accords passés avec les donateurs.

Le budget approuvé couvre l'exercice financier allant du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019. La situation budgétaire au 31 décembre 2019, qui ne concerne que les crédits alloués pour l'année 2019, fait apparaître un montant de 1 100 450 \$US non lié aux dépenses. Le montant total des dépenses de cette année, soit 20 889 399 \$US, comprend des engagements non liquidés d'un montant de 1 998 970 \$US et une réduction de 2 633 895 \$US pour les éliminations interfonds.

Le budget et les bases comptables sont différents. Le budget est établi selon la méthode de la comptabilité de caisse modifiée, tandis que les états financiers sont préparés selon le principe de la comptabilité d'exercice. Un état comparatif des montants prévus au budget et des montants réels est présenté dans les présents états financiers (voir l'État V). Les rapprochements entre les montants réels sur une base comparable tels que présentés dans l'état comparatif des montants budgétaires et réels et les montants réels dans les états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 sont fournis.

Rapprochement des comptes : Résultat budgétaire avec excédent net

Exprimé en \$US	2019
Excédent / (Déficit) de l'exercice	1 262 878
Perte de revenu	(1 565 190)
Engagements non liquidés	(1 998 970)
Ajustements de la base comptable :	
Location de locaux (en nature)	1 887 397
Pertes de change	103 052
Dépenses au titre des engagements non liquidés de l'exercice précédent	1 046 051
Dépréciation	243 261
Annulation des charges à payer	(364 580)
Courue	615 070
Paievements anticipés	(10 438)
Gains/(Pertes) d'exploitation	7 042
Prestations dues au personnel	211 488
Nouvelles acquisitions d'immobilisations corporelles	(328 601)
Autres ajustements	(8 010)
Total des ajustements comptables	3 401 732
Résultat de l'exécution budgétaire selon les prévisions budgétaires	1 100 450

Pour rapprocher les montants réels du budget et l'excédent net figurant dans l'état de la performance financière, il faut tenir compte de la comptabilité budgétaire et de la comptabilité des états financiers.

Le budget est établi sur la base des meilleures connaissances des contributions des donateurs et des estimations des dépenses. Les états financiers sont présentés selon le principe de la comptabilité d'exercice intégrale, conformément aux normes IPSAS. Les principaux ajustements ayant une incidence sur le rapprochement entre le budget et l'état de la performance financière sont les suivants :

- engagements non liquidés non comptabilisés selon la comptabilité d'exercice ;
- dépenses en immobilisations capitalisées et amorties sur leur durée de vie utile, selon la comptabilité d'exercice (généralement comptabilisées à titre de charges de l'exercice en cours dans le budget) ;

- Dans la comptabilité d'exercice, les prestations dues au personnel sont présentées dans l'état de la situation financière, et les mouvements de l'obligation peuvent avoir une incidence sur l'état de la performance financière.

Rapprochement des comptes : Résultat de l'exécution budgétaire avec flux de trésorerie nets

2019 Exprimé en \$US	Activités opérationnelles	Activités d'investissement	Activités de financement	Total
Excédent net réel selon l'état comparatif des montants prévus au budget et des montants réels <i>Résultat budgétaire sur base budgétaire</i>	1 100 450	—	—	1 100 450
Écarts de base				
<i>Engagements non liquidés</i>	1 998 970	—	—	1 998 970
<i>Revenus supplémentaires</i>	1 565 190	—	—	1 565 190
<i>Autres écarts de base</i>	(3 401 732)	—	—	(3 401 732)
<i>Écarts temporaires</i>	104 631	(328 601)	77 110	(146 860)
Montant réel dans le tableau des flux de la trésorerie	1 367 509	(328 601)	77 110	1 116 018

Écarts de base

Le budget est préparé selon la comptabilité de caisse. Il comprend des éléments non monétaires sous la forme d'engagements non liquidés et de contributions mises en recouvrement non reçues. Afin de rapprocher le résultat de l'exécution budgétaire avec le tableau des flux de trésorerie, ces éléments non monétaires sont supprimés en tant qu'écarts de base.

Écarts temporaires

Le budget et le tableau des flux de trésorerie représentent tous deux les liquidités et les montants accumulés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Différences de présentation

Les différences de présentation concernent les différences de format et de classification entre le tableau des flux de trésorerie et l'état de comparaison du budget et des montants réels.

Engagements non liquidés

Exprimé en \$	2019	2018
Solde d'ouverture au 1 ^{er} janvier	1 689 039	1 821 794
Moins : paiements au titre des engagements non liquidés	(1 046 051)	(880 467)
Économies sur les engagements non liquidés de l'exercice précédent	(603 418)	(849 519)
Total des engagements non liquidés de l'exercice précédent	39 570	91 808
Engagements non liquidés de l'exercice en cours	1 998 970	1 597 231
Total des engagements non liquidés	2 038 540	1 689 039

Pour des raisons budgétaires, l'Institut comptabilise les engagements non liquidés, qui sont des engagements non comptabilisés dans l'état de la situation financière. Ils concernent des engagements budgétaires n'ayant pas encore donné lieu à la prestation d'un service à la date de clôture et les charges à payer réelles pour les biens et services reçus mais pas encore facturés, ainsi que pour des voyages qui ont eu lieu au cours de l'exercice. Les engagements non liquidés sont inclus dans les montants réels des dépenses budgétaires au 31 décembre 2019. Le total des engagements non liquidés à la date de clôture s'élève à 1 998 970 \$US (1 597 231 \$US en 2018).

Les engagements budgétaires ne sont pas comptabilisés dans les états financiers alors que les charges à payer réelles le sont conformément aux normes IPSAS.

Note 25 : Gestion des risques financiers

Les risques financiers de l'Institut sont gérés conformément aux politiques de gestion des risques de l'UNESCO. Les politiques de gestion des risques de l'UNESCO, ainsi que sa politique de placement et les Statuts et Règlements financiers du Compte spécial de l'IPE, visent à réduire au minimum les effets négatifs potentiels sur les ressources dont dispose l'Institut pour financer ses activités. L'objectif premier de la politique d'investissement de l'UNESCO est de préserver la valeur des ressources de l'Organisation. Dans le cadre de cet objectif général, les principales considérations pour la gestion des placements sont, par ordre de priorité, la sécurité du capital, la liquidité et le taux de rendement. L'UNESCO dispose d'un Comité des placements composé de représentants de la haute direction et de membres externes qui conseillent la Directrice financière sur la politique de placement et de gestion de la trésorerie de l'UNESCO, sur la stratégie globale d'investissement et sur la gestion des risques connexes.

Juste valeur des actifs et passifs financiers

La juste valeur de la trésorerie, des placements, des créances à recevoir résultant d'opérations avec des contreparties directes et sans contrepartie, des créances de l'UNESCO et des autres créances est proche de leur valeur comptable comptabilisée en raison de leur nature à court terme.

La juste valeur des comptes à payer, des payables à l'UNESCO et des autres passifs est proche de leur valeur comptable.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte financière pour l'Institut si des clients ou des contreparties à des instruments financiers ne respectent pas leurs obligations contractuelles. Il provient principalement de la trésorerie, des placements et des créances de l'IPE.

- **Placements et trésorerie**

La fonction de gestion des placements est centralisée au Siège de l'UNESCO, tandis que les bureaux hors Siège et les instituts ne sont pas autorisés à investir. Conformément à sa politique de placement, l'UNESCO applique des limites aux expositions de contrepartie sur les placements pour atténuer le risque de crédit. Ces limites sont fondées sur plusieurs critères, dont une notation minimale à long terme de A-, une notation minimale à court terme de A-1 et toutes les contreparties sur les placements doivent être établies dans un pays ayant une notation à long terme d'au moins AA-. Tous les placements étaient conformes à la politique de placement de l'UNESCO.

- **Créances**

Les sommes à recevoir proviennent principalement de donateurs et de bourses d'étude. Une provision est constituée lorsqu'il existe des preuves objectives, fondées sur un examen des encours à la date de clôture, qu'un État ne respectera pas les conditions initiales des créances.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque de voir l'IPE ne pas disposer de fonds nécessaires pour faire face à ses obligations à leur échéance. L'Institut s'assure, sur la base de prévisions de trésorerie, de disposer de liquidités suffisantes pour faire face aux charges d'exploitation prévues.

À la fin de l'exercice, la trésorerie et les placements à court terme de l'IPE s'élèvent à 22 005 984 \$US, un montant nettement supérieur au passif à court terme soit 9 403 488 \$US. Par conséquent, l'Institut n'est pas exposé à un risque de liquidité significatif.

Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur d'un instrument financier fluctue en raison des variations des taux de change. L'IIPÉ est exposé au risque de change sur les produits et les charges libellés en devises étrangères, principalement en Euros. Une hausse ou une baisse de 1 % du taux de change n'aurait pas d'incidence significative sur les états financiers.

Le système mixte de fixation des contributions, selon lequel l'Institut reçoit une partie des contributions mise en recouvrement en Euros afin de couvrir les charges libellées dans cette monnaie, est un moyen de réduire l'essentiel des risques liés aux fluctuations de change entre l'Euro et le dollar des États-Unis (\$US).

Le risque de change lié aux activités extrabudgétaires de l'IIPÉ est géré par la planification budgétaire des projets individuels pour les dépenses en devises étrangères.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt découle de l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt du marché sur la juste valeur des actifs et passifs financiers ou sur les flux de trésorerie futurs. L'Institut est principalement exposé au risque de taux d'intérêt sur ses actifs financiers portant intérêt.

Une hausse ou baisse de 1 % des taux d'intérêt n'aurait pas d'incidence significative sur les états financiers.

Risque de concentration

Le risque de concentration de l'IIPÉ est atténué par les limites liées aux contreparties et aux pays stipulées dans la politique de placements de l'UNESCO.

L'exposition maximale sur un groupe bancaire est limitée à 7 % ou à 10 % du portefeuille de placements géré en interne de l'UNESCO, selon la notation financière de la contrepartie.

Par ailleurs, l'exposition sur un pays spécifique ne doit pas excéder 25 % du portefeuille, à l'exception de la France qui, en sa qualité de pays hôte de l'Organisation, a une limite de 35 %, à condition que 10 % de ces 35 % soient alloués à des instruments encaissables dans les trois jours ouvrables.

Tous les investissements étaient conformes à la politique de placement de l'UNESCO.

Note 26 : Gestion du capital

L'IIPÉ définit le capital qu'il gère comme l'ensemble de ses actifs nets, qui se compose des soldes et des réserves accumulés. Les objectifs de l'IIPÉ en matière de gestion du capital sont de préserver sa capacité à financer sa base d'actifs et de remplir sa mission et ses objectifs. La stratégie globale de l'IIPÉ en matière de gestion du capital comprend l'équilibre entre ses activités opérationnelles et d'investissement et son financement sur une base annuelle.

L'IIPÉ gère la structure de son capital à la lumière de la conjoncture économique mondiale, des caractéristiques de risque des actifs sous-jacents et des besoins en fonds de roulement. L'IIPÉ gère son capital en examinant régulièrement les résultats réels par rapport aux budgets approuvés par le Conseil d'administration.

Note 27 : Informations relatives aux parties liées

Conseils directeurs

L'Institut est administré par son Conseil d'administration (« le Conseil ») qui est composé de 12 membres, dont le Président, et d'un Comité exécutif de quatre membres, qui agit au nom du Conseil. Les membres sont choisis pour leur compétence et siègent à titre personnel. Ils ne reçoivent aucune rémunération de l'IIPE.

Le Conseil se réunit une fois par an, alors que le Comité exécutif se réunit une fois tous les deux ans. Dans des circonstances exceptionnelles, le Comité exécutif peut décider de se réunir. L'Institut prend en charge les frais de voyage et de séjour des membres pour l'exécution de leurs fonctions.

Transactions interentités

Les transactions interentités sont des opérations entre l'IIPE et l'UNESCO, l'entité de contrôle. Les transactions inter-entités sont comptabilisées sur une base brute. Les services reçus à titre gracieux ne sont pas comptabilisés. Les principaux services reçus à titre gracieux sont les suivants :

- services de gestion de la paie,
- services de technologie de l'information,
- services juridiques.

Principaux dirigeants

Le personnel clé de la direction est l'équipe dirigeante, qui a l'autorité et la responsabilité de planifier, diriger et contrôler les activités de l'IIPE. Il y a actuellement 10 personnes considérées comme personnel de direction clé en 2019 :

- la directrice de l'IIPE,
- le directeur adjoint,
- le chef d'équipe de la Coopération technique,
- la cheffe d'équipe des Programmes de formation et d'éducation (nouvelle nomination),
- le chef d'équipe du service de Recherche et développement,
- la cheffe d'équipe des Publications et communications (nouvelle nomination),
- la cheffe d'équipe des Connaissances institutionnelles et bibliothécaires,
- la cheffe d'équipe de l'Administration,
- le chef de Bureau (Buenos Aires),
- le chef de Bureau (Pôle de Dakar).

Deux personnes sont parties en 2019 : le chef d'équipe des Programmes de formation et d'éducation et la cheffe d'équipe des Publications et communications.

La rémunération globale versée aux principaux dirigeants comprend les traitements nets, l'ajustement pour affectation, les prestations telles que les indemnités, les subventions et les allocations, ainsi que les cotisations patronales aux régimes de retraite et d'assurance maladie.

Les principaux dirigeants ont également droit aux avantages après cessation des services (voir [note 16](#)) au même titre que les autres salariés. Les principaux cadres sont des membres ordinaires de la CCPPNU.

	2019	2018
Nombre de personnes	12	10
Exprimé en \$US		
Rémunération et indemnité de poste	1 485 571	1 395 370
Prestations (indemnités, subventions et allocations)	128 399	99 734
Régimes de retraite et d'assurance-maladie	433 790	382 308
Rémunération totale	2 047 760	1 877 412
Avances sur les droits constatés	29 816	—
Remboursement de l'impôt américain sur le revenu	15 012	11 311

Les avances sont celles consenties au titre des prestations auxquelles le fonctionnaire a droit en vertu du Statut et du Règlement du personnel. Les prêts accordés aux principaux dirigeants sont ceux qui sont accordés en vertu du Statut et du Règlement du personnel. Les avances sur droits et les prêts sont largement accessibles à l'ensemble du personnel de l'IPE.

Note 28 : Information sectorielle

L'information sectorielle se fonde sur la zone d'intervention géographique et la spécificité du programme. L'information sectorielle est fournie :

IPE-Paris : Le programme ordinaire et le programme extrabudgétaire répondent aux objectifs et aux résultats stratégiques définis dans la Stratégie à moyen terme de l'IPE. Les opérations du programme sont exécutées aux niveaux national, régional, interrégional et mondial.

IPE-Buenos Aires : Les opérations de programme sont similaires à celle de l'IPE-Paris. Toutefois, le bureau de Buenos Aires répond plus souvent, mais pas exclusivement, aux demandes de services émanant des États membres de la région Amérique latine.

Bourses d'études : D'octobre à juin, l'IPE offre un programme de formation approfondie et intensive sur la planification et la gestion de l'éducation, auquel participent des boursiers du monde entier. Les fonds provenant des gouvernements des États membres ou d'autres donateurs fournissent les ressources nécessaires pour financer la présence des participants à ce programme. Le cours résidentiel à Paris se déroule de janvier à juin.

IPE-Pôle de Dakar : Le Pôle de Dakar est une plateforme d'expertise pour l'analyse du secteur de l'éducation et le suivi des objectifs mondiaux en matière d'éducation en Afrique. Le Pôle de Dakar reçoit également d'autres contributions pour la réalisation des projets dans son domaine de compétence.

SITUATION FINANCIÈRE PAR SECTEUR AU 31 DÉCEMBRE 2019

Exprimé en \$US	IIFE Paris	IIFE Buenos Aires	Bourses d'études	IIFE Pôle de Dakar	Éliminations Interfonds	TOTAL
ACTIF						
Actifs courants						
Trésorerie	6 139 124	1 011 189	649 410	3 625 911	—	11 425 634
Placements	10 580 350	—	—	—	—	10 580 350
Stocks	26 287	—	—	—	—	26 287
Créances à recevoir (opérations sans contrepartie directe)	1 020 274	8 800	38 061	289 927	—	1 357 062
Créances à recevoir (opérations avec contrepartie directe)	5 297	—	11 032	209	—	16 538
Paiements anticipés	321 984	26 800	—	100 321	—	449 105
Autres créances	129 187	—	—	—	—	129 187
Créance de l'UNESCO	1 499 695	(701)	884 666	712 102	(1 950 204)	1 145 558
Total des actifs courants	19 722 198	1 046 088	1 583 169	4 728 470	(1 950 204)	25 129 721
Actifs non courants						
Immobilisations corporelles	994 103	6 183	—	50 469	—	1 050 755
Immobilisations incorporelles	204 652	—	—	—	—	204 652
Total des actifs non courants	1 198 755	6 183	—	50 469	—	1 255 407
TOTAL DES ACTIFS	20 920 953	1 052 271	1 583 169	4 778 939	(1 950 204)	26 385 128
PASSIFS						
Passifs courant						
Comptes à payer (opérations avec contrepartie directe) et charges à payer	576 198	50 301	—	130 092	—	756 591
Prestations dues au personnel	668 660	16 594	—	177 651	—	862 905
Contributions volontaires avec conditions – Fonds extrabudgétaires	2 916 917	—	91 285	4 099 234	—	7 107 436
Paiements anticipés	7 268	—	—	—	—	7 268
Autres passifs courants	415 051	65 399	119 642	69 196	—	669 288
Payable à l'UNESCO	—	960 557	989 647	—	(1 950 204)	—
Total des passifs courants	4 584 094	1 092 851	1 200 574	4 476 173	(1 950 204)	9 403 488
Passifs non courants						
Prestations dues au personnel	712 786	10 845	—	428 166	—	1 151 797
Total des passifs non courants	712 786	10 845	—	428 166	—	1 151 797
TOTAL DU PASSIF	5 296 880	1 103 696	1 200 574	4 904 339	(1 950 204)	10 555 285
ACTIFS NETS	15 624 073	(51 425)	382 595	(125 400)	—	15 829 843
TOTAL DE L'ACTIF NET/DES CAPITAUX PROPRES AU DÉBUT DE L'EXERCICE						
Autres ajustements	63 794	—	—	13 316	—	77 110
Restitution des fonds aux donateurs	(10 111)	—	—	(36 187)	—	(46 298)
Total des éléments comptabilisés directement en actif net	53 683	—	—	(22 871)	—	30 812
Excédent/(Déficit) pour l'exercice	1 073 361	(379 346)	243 206	325 657	—	1 262 878
Total des produits et des charges comptabilisés pour l'exercice	1 127 044	(379 346)	243 206	302 786	—	1 293 690
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	15 624 073	(51 425)	382 595	(125 400)	—	15 829 843

SITUATION FINANCIÈRE PAR SECTEUR AU 31 DÉCEMBRE 2018

Exprimé en \$US	IIPE Paris	IIPE Buenos Aires	Bourses d'études	IIPE Pôle de Dakar	Éliminations Interfonds	TOTAL
ACTIF						
Actifs courants						
Trésorerie	6 527 584	769 698	460 318	2 602 500	—	10 360 100
Placements	5 000 000	—	—	—	—	5 000 000
Stocks	21 177	—	—	—	—	21 177
Créances à recevoir (opérations sans contrepartie directe)	101 451	56 194	114 882	173 473	—	446 000
Créances à recevoir (opérations avec contrepartie directe)	5 378	—	2 675	307	—	8 360
Paiements anticipés	148 990	4 101	36 246	36 359	—	225 696
Autres créances	287 482	—	—	—	—	287 482
Créance de l'UNESCO	779 657	40 325	754 370	369 898	(1 944 250)	—
Total des actifs courants	12 871 719	870 318	1 368 491	3 182 537	(1 944 250)	16 348 815
Actifs non courants						
Placements	5 707 754	—	—	—	—	5 707 754
Immobilisations corporelles	980 493	11 042	—	39 203	—	1 030 738
Immobilisations incorporelles	142 330	—	—	—	—	142 330
Total des actifs non courants	6 830 577	11 042	—	39 203	—	6 880 822
TOTAL DES ACTIFS	19 702 296	881 360	1 368 491	3 221 740	(1 944 250)	23 229 637
PASSIFS						
Passifs courant						
Comptes à payer (opérations avec contrepartie directe) et charges à payer	406 321	7 809	—	139 874	—	554 004
Prestations dues au personnel	560 361	1 206	—	120 715	—	682 282
Contributions volontaires avec conditions – Fonds extrabudgétaires	2 232 702	—	60 399	2 932 190	—	5 225 291
Paiements anticipés	—	—	364 017	—	—	364 017
Autres passifs courants	424 525	101 603	97 953	100 332	—	724 413
Payable à l'UNESCO	863 030	442 821	706 733	—	(1 944 250)	68 334
Total des passifs courants	4 486 939	553 439	1 229 102	3 293 110	(1 944 250)	7 618 341
Passifs non courants						
Prestations dues au personnel	718 328	—	—	356 815	—	1 075 143
Total des passifs non courants	718 328	—	—	356 815	—	1 075 143
TOTAL DU PASSIF	5 205 267	553 439	1 229 102	3 649 926	(1 944 250)	8 693 484
ACTIFS NETS	14 497 029	327 921	139 389	(428 186)	—	14 536 153
TOTAL DE L'ACTIF NET/DES CAPITAUX PROPRES						
AU DÉBUT DE L'EXERCICE	16 239 616	716 966	347 871	1 643 463	—	18 947 916
Autres ajustements	(394 950)	418 719	(3)	2 616	—	26 382
Restitution des fonds aux donateurs	(1 727)	—	(4 236)	—	—	(5 963)
Total des éléments comptabilisés directement en actif net	(396 677)	418 718	(4 238)	2 616	—	20 419
Excédent/(Déficit) pour l'exercice	(1 345 910)	(807 764)	(204 243)	(2 074 265)	—	(4 432 182)
Total des produits et des charges comptabilisés pour l'exercice	(1 742 587)	(389 046)	(208 481)	(2 071 649)	—	(4 411 763)
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	14 497 029	327 921	139 389	(428 186)	—	14 536 153

PERFORMANCE FINANCIÈRE PAR SECTEUR POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019

Exprimé en \$US	IIPE Paris	IIPE Buenos Aires	Bourses d'études	IIPE Pôle de Dakar	Eliminations Inter-fonds	TOTAL
PRODUITS						
Contributions volontaires - Programme ordinaire	10 091 568	—	—	455 064	—	10 546 632
Contributions volontaires - Extrabudgétaires	2 639 672	649 898	—	4 266 077	—	7 555 647
Allocation financière de l'UNESCO	2 140 100	—	—	—	—	2 140 100
Contribution en nature	1 714 644	127 500	—	45 253	—	1 887 397
Autres activités génératrices de produits	249 293	51 115	613 411	154 700	—	1 068 519
Produits financiers	356 492	—	—	—	—	356 492
Autres produits	252	—	—	—	—	252
Transferts intersectoriels	381 426	700	232 208	4 645	(618 979)	—
TOTAL DES PRODUITS	17 573 447	829 213	845 619	4 925 739	(618 979)	23 555 039
CHARGES						
Charges de personnel	9 958 905	475 712	—	2 781 537	—	13 216 154
Consultants, experts externes et frais de mission	1 887 434	470 657	—	776 729	—	3 134 820
Fournitures, consommables et autres frais de fonctionnement	2 334 987	177 475	—	178 751	—	2 691 213
Services contractuels	1 197 519	95 623	—	580 930	—	1 874 072
Formation externe, subventions et autres transferts	420 002	—	328 043	157 085	—	905 130
Pertes de change	146 692	(26 091)	—	(17 549)	—	103 052
Dépréciations et amortissements	216 248	4 859	—	22 154	—	243 261
Autres charges	98 979	—	—	10 677	—	109 656
Charges financières	2 468	10 324	—	2 012	—	14 803
Transferts intersectoriels	236 853	—	274 370	107 756	(618 979)	—
TOTAL DES CHARGES	16 500 086	1 208 559	602 413	4 600 082	(618 978)	22 292 161
EXCÉDENT / (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	1 073 361	(379 346)	243 206	325 657	—	1 262 878

RÉSULTATS FINANCIERS PAR SEGMENT POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2018

Exprimé en \$US	IIPE Paris	IIPE Buenos Aires	Bourses d'études	IIPE Pôle de Dakar	Eliminations Inter-fonds	TOTAL
PRODUITS						
Contributions volontaires - Programme ordinaire.	7 221 255	—	—	—	—	7 221 255
Contributions volontaires - Extrabudgétaires	2 731 633	865 890	—	1 839 471	—	5 436 994
Allocation financière de l'UNESCO	2 140 100	—	—	—	—	2 140 100
Contribution en nature	1 529 290	126 000	—	59 024	—	1 714 314
Autres activités génératrices de produits	242 492	44 146	199 014	359 986	—	845 638
Produits financiers	307 156	—	—	3 310	—	310 466
Autres produits	2	148	—	—	—	150
Transferts intersectoriels	277 018	—	53 560	—	(330 578)	—
TOTAL DES PRODUITS	14 448 946	1 036 184	252 574	2 261 791	(330 578)	17 668 917
CHARGES						
Charges de personnel	9 861 810	804 080	—	2 595 919	—	13 261 809
Consultants, experts externes et frais de mission	1 794 484	667 679	—	649 977	—	3 112 140
Fournitures, consommables et autres frais de fonctionnement	2 161 172	183 923	1 970	188 549	—	2 535 614
Services contractuels	1 356 130	149 873	—	451 421	—	1 957 424
Formation externe, subventions et autres transferts	152 514	52 245	238 495	270 321	—	713 575
Pertes de change	238 282	(37 291)	—	83 087	—	284 078
Dépréciations et amortissements	126 585	5 741	—	21 300	—	153 626
Autres charges	49 212	13 887	(2 675)	14 414	—	74 838
Charges financières	1 357	3 811	—	2 827	—	7 995
Transferts intersectoriels	53 310	—	219 027	58 241	(330 578)	—
TOTAL DES CHARGES	15 794 856	1 843 948	456 817	4 336 056	(330 578)	22 101 099
EXCÉDENT / (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	(1 345 910)	(807 764)	(204 243)	(2 074 265)	—	(4 432 182)

Note 29 : Événements postérieurs à la date du rapport

Le nouveau coronavirus (COVID-19) a déclenché ce qui est devenu une pandémie en mars 2020. La réponse mondiale à cette épidémie continue d'évoluer. L'effet des mesures prises dans le monde entier pour enrayer la propagation risque de ralentir la croissance économique. Bien que cela n'ait pas d'impact sur les états financiers de l'IIPE pour 2019, cela pourrait affecter l'Institut en 2020 en ce qui concerne la mise en œuvre de ses programmes, les activités génératrices de revenus et la collecte des contributions. Il est toutefois trop tôt pour mesurer l'impact financier.





Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Institut international de
planification de l'éducation

IIEP Paris

7-9, rue Eugène Delacroix
75116 Paris, France
Tel: +33 (0) 1 45 03 77 00
Fax: +33 (0) 1 40 72 83 66
www.iiep.unesco.org

IIEP Buenos Aires

Agüero 2071
1425 Buenos Aires, Argentina
Tel: +54 11 4806 9366 / 4807 5446
Fax: +54 11 4806 9458
www.buenosaires.iiep.unesco.org

IIEP Pôle de Dakar

UNESCO – IIEP Pôle de Dakar
Route de Ngor,
Enceinte Hotel Ngor Diarama
B.P. 3311, Dakar, Sénégal
Tel: +221 33 859 77 30
poledakar.iiep.unesco.org